

***Les items du rapport d'activités se réfèrent aux missions et cahier des charges des consortiums tels qu'ils sont prévus et fixés à l'article 4 de la convention passée entre la Référence Scolaire et la FWB.***

#### A. GARANTIR UNE BONNE GOUVERNANCE

***En quelques phrases, qu'avez-vous mis en place dans le cadre d'une bonne gouvernance : ROI, convention interne, procédure de décision, outils collaboratifs, etc. Merci dans ce cas de les joindre en annexe.***

***Quelles difficultés principales avez-vous rencontrées ? Quelles difficultés pouvez-vous envisager pour l'année à venir ?***

En mars 2021, les signataires du premier plan d'action PECA 2020-2023 dans la RBC, l'ancien consortium bruxellois (RS) que LAC coordonne jusqu'au 30 septembre 2023, s'engagent à développer la plateforme culturelle bruxelloise et à assurer sa gouvernance. Malgré les évidentes difficultés créées par la pandémie et les restrictions sanitaires, le RS sait mobiliser ses ressources pour créer des espaces de rencontre et d'information pour tous les acteurs qui gravitent autour du PECA bruxellois.

La mission première d'initier et de mettre en pratique des activités culturelles et artistiques innovantes au sein des écoles à prioriser est remplie. Le RS peut dès lors affirmer qu'il n'existe plus, ou presque plus, d'écoles en « zone blanche » sur le territoire bruxellois. A cette fin, le RS continue à alimenter le PARTICI'PECA, à développer la visibilité des activités culturelles et artistiques, et il souhaite ainsi mettre en avant ce qui est réalisé depuis 2021 aussi bien dans les écoles (plusieurs milliers d'élèves sensibilisés dans 56 écoles issues de 18 communes bruxelloises) qu'auprès de centaines d'artistes et opérateurs culturels du territoire.

Au-delà des rencontres officielles des plateformes culturelles bruxelloises et des réunions régulières avec les réseaux respectifs des membres du RS, d'autres réunions, workshops et présentations sont régulièrement organisées par le RS dans le bassin bruxellois, moments primordiaux pour rassembler les opérateurs culturels et renforcer l'image du PECA. De plus, plusieurs outils de communication sont créés pour unir et consolider les liens entre les multiples opérateurs. Une partie importante du travail du RS est de rester à l'écoute des opérateurs culturels de terrain les plus éloignés et des nombreux artistes souhaitant s'investir dans le PECA. Le RS est très attentif à répondre à ces demandes et questions (par mail, par téléphone, par courrier et aussi en présentiel) afin d'accompagner les forces vives des mondes culturels et artistiques bruxellois et les aider à franchir le cap du PECA. Il est pertinent et primordial d'accompagner les demandes des opérateurs désireux d'introduire un dossier à l'un des appels à projets de la FWB par exemple, d'expliquer le rôle du RS et de ses membres, de soutenir les valeurs prônées par le RS via sa Charte des valeurs qui en définit aussi les missions et de présenter le PECA comme un effort commun, à savoir les opérateurs culturels et artistiques du bassin scolaire (mais pas seulement), des écoles, des administrations de tous les niveaux. Cette partie du travail, un processus de couture délicat et laborieux, permet à plus de deux cents opérateurs culturels et artistes de mettre le pied à l'étrier du PECA dans le bassin scolaire de la RBC. C'est notamment ce travail de réseau qui permet de dénicher les opérateurs culturels et les artistes adéquats, ainsi que d'assurer la participation des opérateurs culturels et du fondamental travail de médiation à destination des élèves.

Nous sommes convaincus de la force de notre analyse. Les membres du Groupement d'Opérateurs Culturels sont connus et reconnus notamment en tant que membres implémentés depuis longtemps sur le territoire bruxellois, les structures spécialisées dans le Jeune Public (théâtre, musique, ...), bien évidemment, mais aussi les Centres culturels agréés, les bibliothèques publiques francophones et les

musées, tous acteurs culturels primordiaux pour le travail dans les écoles. Les opérateurs et réseaux dans le GOC représentent à eux seuls plusieurs centaines de partenaires culturels et artistiques actifs dans et avec les écoles de Bruxelles.

Bien qu'à court terme la situation puisse sembler très difficile à cause de la complexité du territoire (nombre d'écoles/élèves, territoire riche en associations, dynamiques multiples sur le plan socioculturel et artistique, complexité institutionnelle, manque de moyens humains, etc.), le rôle de ces réseaux en tant que relais et liaison sera bénéfique tant pour les opérateurs culturels que pour les écoles du bassin bruxellois. En effet, plus nous avançons dans l'application concrète du PECA, plus la logique territoriale apparaît importante, prépondérante. Ce n'est pas une grande surprise, mais la fragmentation du territoire bruxellois et ses réalités spécifiques obligent à travailler en réseau, à tenter de mobiliser toutes les ressources disponibles.

Si le but affiché est d'effacer les inégalités pour que les élèves aient accès à la vie culturelle et artistique, de les faire sortir de l'isolement culturel, nous ne pouvons pas nous passer d'une analyse collective du territoire. Quelles sont les différences majeures entre les communes ? Comment analyser et décupler le lien culture-école sur une commune ? Cela pourra se faire notamment grâce au travail collectif que le RS réalise avec ses partenaires actifs dans le bassin bruxellois. Le Décret PECA exige en effet que le RS ait une capacité à faciliter les relations entre plusieurs parties prenantes, notamment entre les opérateurs culturels et les référent.es culturel.les (RC), ainsi qu'à gérer des plateformes et de créer des espaces de réflexion partagée, d'échange et de mutualisation, pour préparer l'action dans les écoles. Cela nous pousse à continuer à identifier des opérateurs-réseaux ayant une vision d'ensemble des dynamiques culturelles en lien avec les écoles, à la fois au niveau « local » du bassin scolaire et aussi au niveau « global » des dix bassins scolaires, et même au-delà, au niveau international. La Référence Scolaire bruxelloise a déjà fait preuve d'intelligence stratégique en réunissant les principaux acteurs autour des objectifs de son plan d'action, dont par exemple la création de la plateforme inter-consortium, désormais interlocuteur privilégié entre la FWB et les RS des différents bassins bénéficiant depuis d'une plateforme d'échange indispensable au projet global de mise en œuvre du PECA en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale.

### **Synthèse des réalisations du RS dans le cadre de sa mission PECA 2020-2023**

#### **1. Développer la plateforme et sa gouvernance**

– Création de la plateforme des opérateurs culturels bruxellois. Quatre éditions à ce jour, à savoir :

o Présentation du RS (23/06/2021) ;

o Mise en réseau des partenaires, création de la Charte des valeurs et définition collective du modus operandi du RS (22/09/2021) ;

o Plateformes décrétales PECA (09/03/2023, 16/06/2023, 29/09/2023).

– Initiation (et poursuite) de la collaboration avec les consortiums des 9 autres bassins scolaires.

Comme déjà, c'est à l'initiative de LAC que s'est créé l'inter-consortium PECA ;

– Élaboration d'une Charte pour les activités de la plateforme des opérateurs.

Quatre points d'attention ont été retenus pour cette Charte, à savoir :

o La diversité culturelle et de genre ;

o L'importance de ne pas instrumentaliser la culture ;

o La multidisciplinarité ;

o L'évaluation des projets et des actions du RS.

#### **2. Créer des espaces de rencontres et d'information**

– Organisation des réunions avec les membres de la RS (et leurs membres respectifs), ainsi qu'avec les opérateurs culturels souhaitant rejoindre la plateforme des opérateurs ou la RS ;

- Diffusion de toute information concernant le PECA et ses appels à projets au bénéfice d'opérateurs culturels et artistiques, d'artistes isolé.es et de compagnies ;
- Mise en œuvre des groupes de travail avec les RC, les enseignant.es, les associations culturelles et artistiques dans la plateforme des opérateurs ;
- Organisation des rencontres avec les futur.es professeurs et professeuses grâce au travail avec les Hautes Ecoles dans la RBC (par exemple, en 2022 et 2023, formation de l'agrégation à l'ArBA-ESA ainsi qu'à l'HE2B « Defré » sur le PECA dans le cadre du cours d'ART et CULTURE que tou.tes les futur.es professeurs et professeuses suivent).

### 3. Mettre en place des projets innovants avec les écoles

- Année 2021 – 2022 : soutien/accompagnement à des projets menés par un duo (ou trio) d'opérateurs culturels : l'objectif étant de développer des synergies, notamment entre opérateurs culturels et responsables de lieux culturels qui ne se connaissent pas (ou peu) ou qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. Ce projet a aussi l'avantage de proposer aux écoles un projet multidisciplinaire qui fait écho à la Charte des valeurs de la plateforme des opérateurs ;
- Année 2022 – 2023 : soutien/accompagnement à des projets à destination des enseignant.es et écoles des « zones blanches » et portés par des opérateurs culturels et artistiques qui habituellement ne travaillent pas avec des écoles, accompagnés par des expert.es en médiation culture-école.

### 4. Réaliser un cadastre des zones blanches/développer la visibilité des activités de la plateforme des opérateurs

- Réalisation du PARTICI'PECA à Bruxelles : le fichier bruxellois est régulièrement mis à jour ;
- Bien que cela tienne du ressort des RC, le GOC souhaite proposer des espaces de parole/écoute pour les enseignant.es ayant pris part à des projets culturels avec les opérateurs culturels et artistiques : être à leur écoute, saisir leurs besoins et initier des projets avant d'analyser des actions. Suivre l'équipe pédagogique avant, pendant et après les interventions.

# PECA BRUXELLES 2020-2023

| 2020  |  | 2021   |   | 2022   |   |
|---|--|--|---|--|---|
| <b>Octobre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>LAC est désigné RS du PECA pour la Région de Bxl - Capitale</li> </ul>  |  | <b>Janvier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontres hebdomadaire du consortium et mise en place des groupes de travail PECA BXL</li> </ul>  | <b>Novembre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Création du consortium PECA BXL</li> </ul>   | <b>Janvier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réunion Pré-copil PECA avec la FWB (SGAT, AGC et Cellule de pilotage PECA)</li> </ul>                                    | <b>Février</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement de la co-construction des projets dans les écoles WBE et SeGEC</li> <li>Rencontre (OC, échevins, ESHAR, biblio, ...) plateforme culturelle locale PECA @1190Forest</li> </ul>   |
| <b>Mai</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement coordination bruxelloise</li> <li>Analyse des enjeux prioritaires et des actions concrètes</li> </ul>                                |  | <b>Juillet - Août</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontre avec cabinets Culture et Enseignement FWB</li> <li>Circulaire Projets Transitoires FWB</li> </ul>   | <b>Mars</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Copil PECA FWB (SGAT, AGC et Cellule de Pilotage PECA)</li> <li>GT OPC et l'UMons</li> <li>Lancement de la co-construction des projets dans les écoles CECP et FELSI</li> </ul>  | <b>Juin</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Journée d'évaluation du consortium PECA BXL avec les référents culturels @La Roseaie.</li> </ul>                            | <b>Avril - Mai</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation officielle RC/ RS @FWB</li> <li>GT OPC/UMons focus écoles primaires &amp; maternelles</li> <li>PECA BXL: debriefing projets PECA BXL 21-22</li> </ul>                    |
| <b>Octobre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Remise du rapport bilantaire PECA BXL 20-21 @ FWB</li> </ul>  |  | <b>Septembre - Octobre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Remise du rapport bilantaire PECA BXL 21-22 @ FWB</li> <li>Rencontre (OC, échevins, ESAHR, biblio, ...) plateforme culturelle locale PECA @1070Anderlecht</li> </ul>                     | <b>Juin</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Appel à participation au cadastre des "zones blanches" 20-21</li> <li>Plateforme PECA @Tricoterie : présentation du plan d'action du RS BXL aux OC, RC, artistes et profs bruxellois &amp; présentation PECA FWB (C. Stilmant &amp; S. Mulkers)</li> </ul> | <b>Décembre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement de la co-construction dans/avec les écoles, OC et RC</li> <li>Présentation PECA @HEB2 de Fré (WBE)</li> </ul> | <b>Juillet - Août</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>inter-cabinet Copil PECA : SGAT-AGC-AGE-OPC-RC-RS</li> <li>Rencontre ESAHR @1160Auderghem</li> <li>Interconsortium + AGC : les rapports d'activités 21-22 + décret PECA</li> </ul> |
| <b>Novembre - Décembre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sélection des écoles par les RC</li> <li>Lancement de la co-construction dans/avec les écoles, OC et RC : 36 projets</li> </ul> |  | <b>Septembre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>2e plateforme PECA BXL @Montagne Magique - Mise en place du PECA : Co-construction des projets PECA BXL ; Rencontre avec les RC des réseaux FWB ; Rencontre avec les ESHAR bruxelloises</li> </ul> | <b>Septembre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>2e plateforme PECA BXL @Montagne Magique - Mise en place du PECA : Co-construction des projets PECA BXL ; Rencontre avec les RC des réseaux FWB ; Rencontre avec les ESHAR bruxelloises</li> </ul>  |  | <b>Novembre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>GOC PECA BXL : méthodologie des projets 22-23</li> <li>Sélection des écoles par les RC</li> <li>Rencontre (OC, échevins, ESHAR, biblio, ...) plateforme @1060SaintGilles</li> </ul>      |

## Janvier

- Lancement des projets PECA BXL 22-23 : EXPERTS & DÉBUTANTS 11 classes/10 écoles

## Mars

- Formation PECA @ArBA-EsA aux futurs profs #1000
- Plateforme PECA BXL FWB @Académie1070
- IC @NAMUR
- Rencontre PECA BXL RS+RC
- CECA

## Juin

- IC @NAMUR site internet commun
- Plateforme PECA BXL FWB @Académie1070
- CECA : retour avis PA RS PECA FWB 23-28
- Présentation PECA @ISPG

## Septembre

- Rencontre PECA BXL RS + RC
- Lancement du "Petit Musée Portatif @MRBA
- Remise du rapport bilantaire PECA BXL 22-23 @ FWB
- Plateforme PECA BXL FWB @DesignMuseum

## Février

- Rencontre (OC, échevins, ESHAR, biblio, ...) plateforme culturelle locale PECA @1190Forest
- Lancement Bataille des Livres #FWB

## Avril - Mai

- Rencontre ESAHR PECA BXL #zoom
- FWB - Remise de la Convention PECA BXL 2023-2028
- RDV agenda.be et ecoles.brussels #matchingsite
- Rencontre PECA @AWaP
- Finalisation PARTICI'PECA BXL

## Juillet - Août

- Rencontre AGC/SGAT avec les RS : les rapports bilantaires
- Sélection des projets pilotes FWB Méliès-Ariane-Étincelles

2023

### Acronymes :

RS : Référent Scolaire / RC : Référent Culturel  
OC : Opérateurs Culturels  
IC : Inter-Consortium  
SGAT : Service Générale d' l'Action Territoriale FWB  
SPIP : Service de Pilotage PECA FWB  
Copil: Comité de Pilotage PECA FWB  
OPC : Observatoire des Politiques Culturelles FWB  
ESAHR : Ens. Secondaire Artistique à Horaire Réduit  
CECP : Conseil de l'Ens. des Communes et des Provinces  
FELSI : La Féd. des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants  
SeGEC : Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique  
WBE : Wallonie Bruxelles Enseignement  
AWaP : l'Agence wallonne du Patrimoine  
ISPG : Institut Supérieur de Pédagogie Galilée  
ArBA-EsA : Académie royale des Beaux-Arts Ecole sup des Arts

## B. RÉALISER UNE ANALYSE PARTAGÉE DU TERRITOIRE

### PARTICIPATION DES IMPLANTATIONS SCOLAIRES

*S'assurer de la participation de l'ensemble des écoles de son territoire avec une attention particulière accordée aux écoles à prioriser. Le SGAT pourrait fournir quelques données provenant du Partici'PECA (cadastre) pour illustrer*

| N° fase | Implantation                                    | Elèves touchés                                    | Nb activités                       |
|---------|---|---|------------------------------------|
| 455     | Sainte Trinité<br>Cardinal Mercier 2<br>Ixelles | P4<br>25 élèves                                   | 22 séances (50')<br>3 intervenants |
| 759     | Institut Champagnat<br>Schaerbeek               | P2<br>15 élèves                                   | 25 séances<br>3 intervenants       |
| 10350   | Athénée Royal de<br>Ganshoren                   | M3<br>25 élèves                                   | 22 séances<br>2 intervenants       |
| 438     | Athénée Royal de<br>Ganshoren                   | P1<br>25 élèves                                   | 20 séances<br>2 intervenants       |
| 115     | L'Autre école<br>Auderghem                      | M1 à P4<br>24 élèves                              | 21 séances<br>2 intervenants       |
| 11025   | Athénée Buls Catteau<br>Marolles<br>Bruxelles   | S3<br>25 élèves                                   | 28 séances<br>3 intervenants       |
| 11      | Ecole les Pommiers<br>Anderlecht                | P3-P4<br>classe verticale<br>25 élèves            | 23 séances<br>3 intervenants       |
| 177     | Ecole Anspach<br>Bruxelles                      | Spécialisé – type 8<br>maturité 3<br>15 élèves    | 18 séances<br>2 intervenants       |
| 493     | Ecole du Mouvement<br>Ixelles                   | P1 – niveau maternel<br>/ dysphasie<br>120 élèves | 27 séances<br>2 intervenants       |
| 753     | Sainte-Louise<br>de Marillac<br>Schaerbeek      | P6<br>20 élèves                                   | 20 séances<br>3 intervenants       |



---

## PARTICIPATION DU MONDE CULTUREL

*S'assurer de la participation de toutes les forces vives du monde culturel du territoire.*

### Participation des opérateurs culturels du territoire à l'offre de médiation à destination des écoles

Sur la plupart des communes bruxelloises, il existe un maillage impressionnant de structures culturelles et associatives qui proposent des activités à destination du public scolaire. Que ce soit pendant ou après l'école, des milliers de jeunes en profitent tous les jours, mais force est de constater que ce n'est pas assez. Certaines remplissent leurs salles ou leurs tournées en quelques jours et frustrant de cette manière des dizaines de professeurs. D'autres programment par trimestres et contentent les retardataires. Néanmoins, tout le monde ne trouve pas la sortie culturelle adaptée à son référentiel et ses attentes. La demande deviendra bientôt ingérable si nous ne nous organisons pas.

Le GOC bruxellois est proche de plusieurs centaines d'opérateurs culturels actifs à destination du jeune public qui peuvent rendre compte des réalités de terrains. Leur expérience est essentielle et leurs activités permettent de récolter des informations régulièrement auprès de leurs équipes et représentants. Malheureusement, à ce jour, tous les secteurs ne peuvent réellement tirer de bilan objectif sur les deux premières années du PECA.

Le choix des opérateurs composant le GOC bruxellois est légitime tant en matière de développement territorial que par leurs liens établis avec le monde scolaire sur toute la surface du territoire. En effet, les opérateurs composant le GOC présenté dans la section précédente de ce document sont des opérateurs culturels territoriaux reconnus, bénéficiant d'une convention ou d'un contrat-programme avec la FWB. Ils ont une connaissance approfondie du terrain scolaire, notamment grâce à leur programme de diffusion et d'animation déjà en place. La plupart des animateur.trices et des médiateur.trices entretiennent par ailleurs des liens étroits avec de nombreux enseignant.es.

### Diversité de l'offre culturelle disponible et son adaptation aux besoins de la population scolaire

La délicate mission du RS dans la RBC doit pousser à rester créatifs pour s'adapter aux besoins (présents et futurs) des écoles du bassin. Le GOC, individuellement et collectivement, défend depuis toujours cette approche et la volonté de rassembler et fédérer les acteur.trices des secteurs culturels et artistiques en défendant une vision de la médiation telle que définie dans la Charte des valeurs (cf.annexe 2). L'enjeu n'est pas seulement de défendre ces pratiques que le GOC a l'habitude de distiller vers les publics, mais également de se positionner dans une perspective d'amélioration afin de conforter l'offre à destination du public scolaire, en particulier. Cette offre existe bel et bien à Bruxelles, il existe peu d'écoles qui n'organisent pas d'activités culturelles. Le GOC vise à maintenir cette offre et vise même à l'étoffer sur tout le territoire : puisque les écoles doivent obligatoirement rentrer dans le cadre du PECA dans leur plan de pilotage (une sortie et un accueil pour tous les élèves de 3 à 18 ans par année scolaire), un nombre croissant de demandes sont adressées aux structures culturelles et artistiques. Pourtant ces dernières n'ont pas toujours les moyens et les capacités pour accepter toutes ces propositions. Le danger, après presque 2 années de PECA, est que l'offre culturelle/artistique ne soit pas suffisante. Les secteurs culturel et artistique doivent donc s'adapter à l'enseignement sans qu'il ne s'agisse pour autant de scolariser la culture. C'est à cette fin que les actions générées dans les écoles en cette année académique 2022-2023 par le RS est de proposer de former des opérateurs « débutants » à la médiation culturelle par des opérateurs « experts » de terrain qui possèdent des années d'expériences vers les publics scolaires. Certains opérateurs et structures associatives sont demandeurs de transfert de compétences, d'un travail collaboratif.

Au niveau des actions de terrain, le GOC bruxellois considère que les spécificités de la création artistique doivent être maintenues et défendues. L'évolution du PECA arrivera très rapidement dans les boîtes mails des opérateurs culturels et artistiques, mais heureusement, bon nombre de

structures s'adaptent, des artistes y voient des opportunités de reconversions, de professionnalisation, parfois. Des moyens financiers supplémentaires adaptés à la réalité sont nécessaires si l'on souhaite que le PECA soit réellement implémenté, au moins pour ce qui concerne le territoire bruxellois. Il est aujourd'hui attendu des acteur.trices culturel.les de développer fortement leur offre pour toucher l'ensemble des jeunes scolarisés en FWB alors que les moyens qui leur sont alloués sont insuffisants. De plus, les différentes indexations de salaires et augmentation des charges viennent grignoter un peu plus ces budgets.

Les activités cultures-écoles sont régulières et récurrentes en RBC, le corps enseignant bruxellois a l'habitude d'interagir avec les structures culturelles et artistiques, même si, bien évidemment, des inégalités persistent sur le territoire. Dans le cadre de nos actions de terrain et des consultations des équipes pédagogiques des écoles maternelles, nous concluons que les informations relatives aux rôles des nouveaux acteurs du PECA circulent lentement et ne sont pas toujours connues ou bien incomprises des équipes éducatives. Communiquer et informer toutes les écoles (directions et enseignant.es) représente un défi en termes de temps pour les RS et RC.

Au-delà de proposer des projets potentiels à leur équipe, les directions éprouvent des difficultés à mettre en place une véritable réflexion pérenne en raison de nombreuses incertitudes quant au financement des interventions, au calendrier des appels à projets PECA ou encore aux différentes pratiques des opérateurs culturels, ajoutées à toutes les autres préoccupations liées au PECA. Les évaluations des projets que le RS mène sur le territoire permettent cependant aux professeurs de se questionner sur le PECA et de se former quant aux pratiques proposées par les opérateurs culturels. Il est pertinent, et même nécessaire, de proposer des formations pour les équipes pédagogiques existantes, mais également au sein des établissements de formation des futur.es enseignant.es.

Il existe deux terrains de rencontres entre les écoles et le monde culturel : au sein de l'école et dans les structures culturelles. Pour accueillir des artistes à l'école, les contraintes liées au manque de locaux adéquats limitent les possibilités pour certaines pratiques comme l'accueil de spectacles non conçus spécifiquement pour être présentés à l'école. En parallèle, les sorties culturelles sont intimement liées au coût des déplacements des élèves et par les disparités qui existent entre certaines communes et le pouvoir organisateur. Bien que favorables au PECA, les directions éprouvent des craintes quant à la surcharge administrative supplémentaire que le PECA pourrait induire. Ces préoccupations sont également relayées par l'enseignement spécialisé et représentent un frein majeur à l'organisation de sorties culturelles. Dans ce contexte particulier, un autre frein est la difficulté de certains élèves à avoir une communication verbale suffisamment claire pour pouvoir participer à certaines activités culturelles. Cela génère un besoin supplémentaire de proposer des opérateurs culturels adaptés aux spécificités de ces élèves et donc un coût par élève supérieur à celui que l'on trouve dans l'enseignement ordinaire.

Les activités culturelles donnent l'occasion aux élèves de la maternelle de découvrir une diversité de disciplines et de métiers qui va leur permettre de se positionner par rapport à leurs choix d'orientation. Le nouveau référentiel de compétences s'ouvre sur la découverte d'autres langues, d'autres cultures par les enfants. En échangeant avec les artistes-intervenant.es en classes, nous constatons que les enseignant.es se découvrent de nouveaux rôles et apprennent à apprécier les interventions culturelles et artistiques. Ces dernières donnent l'occasion aux élèves de découvrir les enseignants sous un nouveau jour. Enfin, un autre souci majeur exprimé par les enseignant.es est la gratuité supposée de l'école maternelle. En attendant des éclaircissements et des propositions concrètes, les équipes pédagogiques remettent en question l'égalité de traitement des enfants, en particulier ceux qui combinent handicap et milieu social défavorisé.



***Quel rapport aux pouvoirs publics locaux et pouvoirs subsidants (Province, Cocof...)?***

La situation n'a pas vraiment changé à Bruxelles sur ce point. Dès 2021 et les premières annonces de l'arrivée du PECA sur le territoire de la Région Bruxelloise, nous nous sommes rendus compte que les opérateurs culturels, les artistes, les professeur.e.s n'étaient pas au courant de l'arrivée du Parcours d'Education Culturelle et Artistique. Ce constat vaut également pour nos partenaires qui sont la Ville de Bruxelles et la COCOF. Nous avons déjà pointé l'année dernière la difficulté d'une harmonisation au vu du nombre d'intervenants qui ont tous une interprétation différente à propos du PECA liée à leurs missions et valeurs. Les différents pouvoirs publics actifs dans notre région ont mis en place une série d'actions au fil des ans. Nous continuons à penser que ces projets sont pérennes et plutôt bien organisés. Nous estimons que tout le monde a fait le maximum avec les informations dont ils disposaient. Le consortium a pour mission de mettre en place son plan d'action et désire respecter le rôle de chacun et de ne pas devenir l'interlocuteur unique de la FWB

Au niveau de l'action communale, la référence scolaire bruxelloise a dû revoir son organisation au niveau des comités culturels locaux. Au départ, nous avons imaginés organiser des rencontres sur les 19 communes que compte la Région de Bruxelles-Capitale. Nous avons rapidement constaté que l'intention des responsables culturels communaux était de travailler majoritairement avec l'enseignement communal (CECP, CPEONS) ce qui mettait à mal la dynamique inter-réseau que nous souhaitons porter à destination des élèves.

Imaginés par le RS en 2021 et développés dans tous les bassins scolaires, ces « Comités Culture » devraient permettre de concentrer dans un même lieu les opérateurs culturels dit « de terrain » spécialisés dans le jeune public, les académies, les bibliothèques et les Centres Culturels actifs sur ce territoire déterminé. Tous les opérateurs/artistes sont les bienvenus à ces séances. Il n'existerait pas frontières tacites entre ces zones. Ces comités deviennent ainsi un espace de concertation locale sur la culture-école, et une passerelle fondamentale pour tous ces opérateurs et artistes actifs (ou souhaitant l'être) dans un territoire, même s'ils n'y appartiennent pas.

La référence bruxelloise a donc décidé de créer 6 zones pour y créer ces rencontres.

Evidemment, ces 6 zones culturelles sont ouvertes aux pouvoirs locaux, notamment aux échevinats de l'Instruction Publique et de la Culture et autres responsables pédagogiques des zones impliquées, étant entendu qu'une forme de liberté concernant le choix des écoles avec lesquelles les opérateurs/artistes travaillent doit être maintenue. Les quatre réseaux d'enseignements sont impliqués dans le PECA, et tous les réseaux d'enseignement sont invités à participer à ces Comités Culture locaux en étant sur un pied d'égalité.

Pour terminer, dans l'optique d'étoffer le PARTICI'PECA dans les années à venir, nous comptons demander l'autorisation à la COCOF et à la Ville de Bruxelles pour partager les informations collectées portant sur les nombreuses activités scolaires qu'elles financent. Et ce dans le but de mieux cibler encore les zones à prioriser. Une rapide consultation de la carte de la RBC permet de constater que les écoles prioritaires sont nombreuses : il est urgent d'affiner le spectre et de bénéficier de données précises. Il s'agit d'y intégrer les nombreuses activités culturelles financées par les autres pouvoirs subsidants du bassin bruxellois.

## C. ORGANISER ET ANIMER UNE PLATEFORME TERRITORIALE PECA

---

### ORGANISATION DE LA PLATEFORME

Le décret PECA paru au Moniteur Belge en décembre 2022, demande à la Référence Scolaire active sur un bassin scolaire de co-organiser avec le Service de Pilotage PECA de la FWB (SPiP), au minimum 3 plateformes/an. La co-présidence étant assurée par ces deux partenaires.

En 2022-2023, la Référence Scolaire bruxelloise en aura réalisées 3 en 6 mois (les 9 mars 2023, 16 juin 2023 et 29 septembre 2023). Ces plates-formes d'échange et d'analyse du territoire sont essentielles pour mener à bien nos missions. Il est important que l'ensemble des membres du RS soient présents aux côtés des RC, de l'AGC, du SPIP et du délégué ESHAR pour le bassin bruxellois : l'académie d'Anderlecht.

Agenda des 3 PLATEFORMES PECA BXL FWB 2023-2024 :

- 29 septembre 2023, 9h30-13h
- 2 février 2024, 9h30-13h
- 14 juin 2024, 13h-16h30

---

### RELATIONS AVEC LES MEMBRES

---

#### OPÉRATEURS CULTURELS

Voir la partie « participation du monde culturel »

---

#### RC

La première mission 2020-2023 a été avant tout expérimentale et les actions prévues par le plan d'action du RS restent aujourd'hui largement conditionnées au développement du PECA au sein du secteur scolaire, élément fondamental à prendre en compte. Le PECA se veut progressif et évolutif. Le RS a insisté sur la nécessité de considérer ce Parcours d'Education Artistique et Culturelle comme l'opportunité de vivre et de participer à une expérience singulière et ce, tant pour les élèves, les profs, les médiateur.trices, les artistes, les écoles que pour les structures culturelles. Le lien à l'art est en effet conçu comme une occasion de questionner notre société de manière vivante et créatrice et non pas uniquement comme une transmission de savoir. Fort heureusement, les RC ont été dans la même dynamique.

En 2021-2022, cela nous a même permis de mener des projets concrets ensemble en leur confiant un budget adapté à la taille de leur réseau et en bénéficiant de leur connaissance pour sélectionner les écoles où mener les activités. Ces derniers se sont réjouis de cette proposition. En 2022-2023, le RS a expérimenté une manière de travailler avec les RC différente afin de mener des activités riches et formatives pour les élèves, intéressantes pour les secteurs culturels et artistiques. Néanmoins, lors de la plateforme décréte PECA en 2023, les réseaux ont exprimé leur envie de rencontrer plus régulièrement le GOC dans son entièreté afin d'avancer plus rapidement sur certaines questions importantes comme, par exemple, les priorités d'actions sur le territoire bruxellois. Grâce à ce modus vivendi, à défaut d'un cadre clair, les RC sont aujourd'hui prêts à poursuivre les actions menées dans les écoles. Sauf qu'aujourd'hui, ce sont les RS eux-mêmes qui ne savent plus

s'ils peuvent continuer à proposer des actions dans les écoles. Ils ont démontré leur indépendance pour aider les écoles à activer leurs plans de pilotages et autres référentiels de compétences. Il reste que pour monter des projets théâtre et musique, les secteurs les plus demandés, les professeur.euses savent à qui s'adresser, mais pour d'autres secteurs, ils ne savent pas qui solliciter. Le GOC vise à continuer sa mission d'intermédiaire pour répondre aux besoins des écoles et des opérateurs culturels et artistiques désireux de s'investir dans le PECA.

A titre d'exemple, la Ville de Bruxelles établit un thème annuel qui doit être suivi par toutes les écoles de son territoire, soit des centaines d'écoles. Après La Fontaine (2021) et Molière (2022), le thème de cette année 2023 est l'Art Nouveau. Cela crée naturellement une demande incroyable dans ce secteur d'activité sur un temps limité. Il semble donc indispensable d'établir ces liens pour aider les écoles communales de la Ville de Bruxelles et cela ne pourra se faire sans un lien accru entre RS et RC.

Le GOC souhaite donc maintenir et encourager cette mise en contact entre les acteurs des différents domaines culturels et artistiques.

En bref :

- Action d'intermédiation à renforcer et développer ultérieurement entre écoles et opérateurs culturels/artistiques ;
- Création et gestion d'espaces de rencontre et d'échanges sur les actions et projets, à organiser régulièrement, ainsi que d'outils pour une meilleure collaboration entre RS et RC ;
- Synergies à renforcer entre RS et RC (aussi au niveau de l'inter-consortium).

#### Les réussites

- Avoir pu travailler avec les spécificités de chacun
- Avoir travaillé à bras le corps à la mise en place des projets : mise en route rapide des projets malgré les temporalités réduites.
- Réflexion commune en vue de la co-construction des projets
- Rencontres avec les équipes pédagogiques : des actions personnalisées, autant que possible
- Entente avec les porteurs de projet : satisfaction des choix artistiques
- Solutions adaptées lors des tensions, problèmes, etc.
- Découverte de nouvelles écoles avec leurs contextes, profils et attentes
- Respect de la spontanéité des équipes pédagogiques, flexibilité selon les dynamiques
- Ambition commune : émergence de notre vision commune du PECA
- Pas de rigidité, possibilité de changer de posture
- On y croit tous.tes : mise en dialogue et écoute mutuelle

#### Les défis

- Définition des rôles de chacun.e, leurs limites
- Définir le quoi et le comment de la suite
- Valoriser le travail fourni
- Créer plus de moment ensemble, se donner du temps pour se rencontrer : les plateformes culturelles ainsi que les rencontres RS + RC tous les deux mois.
- Analyser les forces et besoins de chacun pour mettre en place une complémentarité
- Assurer la dimension de « parcours »

- Poser des bases de travail solides dans un contexte qui nous demande la souplesse
- Restituer le PECA dans le contexte du terrain et le besoin de créer un nouvel ancrage dans la posture pédagogique : comment définir ensemble les critères de qualité des projets
- Fluidifier la communication interne et externe
- Rester réaliste face à la faisabilité, entre les ressources et les ambitions
- Être attentifs aux inégalités
- Simplifier / Ne pas complexifier les procédures de mise en route des projets
- Répondre aux demandes croissantes des écoles
- Lister les actions culturelles et artistiques dans les écoles bruxelloises : analyse de l'offre culturelle

---

## ESAHR

A Bruxelles, la Référence Scolaire a la chance d'être le seul bassin où les académies se sont fédérées : ACADEMIX, le festival qui les relie, a lieu chaque année à Flagey. Leurs rencontres trimestrielles ont permis à la coordination du GOC d'entretenir des liens réguliers avec elles.

Pour cette année 2022-2023, 4 projets ESQUISSES sont sélectionnés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, ce qui est plutôt bon signe quant à la volonté des académies à s'investir dans le PECA. N'oublions pas que le projet Pilote « Patchwork » avait plutôt bien fonctionné sur le territoire bruxellois. La Référence Scolaire se réjouit que l'accompagnement administratif du processus d'introduction des dossiers FWB, qui les ennuyaient particulièrement, s'est assoupli et cela facilite le travail des directions surchargées en fin d'année scolaire. De plus, les rémunérations des enseignants des EHSAR pourraient passer par le PO (en cours d'examen). Il y a deux réseaux pour les académies : CECP (communal) et de la FELSI (Dalcroze à Bruxelles) mais tous les réseaux sont évidemment concernés par les projets.

## D. UNE COOPÉRATION CULTURE-ÉCOLE 22-23

*Quelles sont les actions qui ont été menées pour rassembler les opérateurs / artistes du territoire et compléter l'offre culturelle ?*

---

### PROJETS MENÉS

Voir tableau Excel (annexe 5)

---

### PRÉSENTATION

Dans le cadre des missions d'implémentation du PECA, le référent scolaire pour le bassin bruxellois a proposé à 22 structures de s'impliquer dans un des 11 projets qui seront menés en 2022-2023.

Le référent scolaire bruxellois a proposé d'accompagner les opérateurs culturels à investir les écoles à prioriser sur notre territoire. En complément de ces projets dans ces 11 classes, nous avons proposé un accompagnement aux opérateurs culturels/artistes qui désirent se mettre à jour face aux défis du PECA, des binômes d'experts et de débutants :

- Contribuer au Parcours d'Education Culturelle et Artistique à destination de l'élève
- Partir des envies, besoins, thématiques d'écoles-pilotes, qui sortent des radars habituels des opérateurs culturels : les zones à prioriser
- Mener des projets avec des équipes pluridisciplinaires d'acteurs culturels et artistes de la région en concertation avec les écoles partenaires et les référents culturels des réseaux d'enseignement
- Imaginer des projets co-construits dans une dynamique collaborative
- Participer à des laboratoires-projets expérimentaux

### MISE EN PLACE DES PROJETS

Nous avons souhaité constituer des équipes mixtes Culture-École qui combinent leurs forces. Nous distinguons les opérateurs culturels qui ont l'habitude d'intervenir dans les écoles sous le prisme du PECA et celles et ceux qui désirent se former, se mettre à jour pour investir les écoles et les accompagner vers l'Education Culturelle et Artistique. Plusieurs intervenants sont donc nécessaires en vue de constituer ces binômes :

- Des binômes d'opérateurs culturels, artistes : experts et débutants
- Les Référents culturels des réseaux d'enseignement : facilitateurs et garants du lien pédagogique
- Le référent scolaire via sa coordination propose un soutien méthodologique, administratif et un lien avec la FWB
- Les directions et les équipes pédagogiques des écoles dont un.e professeur.e référent.e

Deux appels à candidature ont donc été proposés en décembre 2022 aux structures culturelles et aux artistes de la Région bruxelloise :

- Axe « action projets » pour les opérateurs culturels « débutants » au sein de 10 classes ciblées via les critères de priorisation FWB.

- Participer à l'élaboration de la co-création proposée avec l'école
  - Participer aux réunions et aux animations/ateliers
  - Être co-signataire de la convention avec le référent scolaire La Concertation (réception et redistribution des subsides alloués)
  - Assurer la coordination de l'équipe du projet en étroite collaboration avec le référent culturel de l'école et le référent scolaire
  - Rassembler des récits et des traces éventuelles pour nourrir la réflexion territoriale
- **Axe « accompagnement »** pour les opérateurs culturels « experts » qui souhaitent former et sensibiliser un autre opérateur culturel/artiste qui désire se mettre à jour pour l'arrivée du PECA sur notre territoire. Ce rôle est d'accompagner les opérateurs culturels choisis pour ces projets.
    - Être co-signataire de la convention avec le Référent Scolaire La Concertation (réception et redistribution des subsides alloués)
    - Assurer le suivi accompagnement/formation de l'opérateur culturel et/ou des artistes
    - Être Garant du bon déroulement des activités au service de l'élève

#### MOYENS MIS A DISPOSITION DES OPERATEURS CULTURELS

11 projets, 11 classes, 10 écoles. Une enveloppe de 3.500€ est dédiée par projet :

2.500€/classe + 1.000€/accompagnement externe.

Conditions :

Minimum 20h d'ateliers en classe, visites, rencontres ;

Garantir 60€/heure pour les interventions artistiques ;

Minimum 60 % du budget total pour les intervenants ;

Maximum 10% pour le transport des élèves et des intervenants ;

Doit inclure 1 sortie dans un lieu culturel et 1 accueil artistique en classe ;

- Chaque binôme établira son propre budget en fonction des sorties, des heures d'animations.
- Les questions budgétaires seront traitées et décidées au sein de chaque équipe (la gratuité, la mobilité, la rémunération des artistes, la coordination, les choix opérés, ...) et chaque partenaire du projet est signataire de la convention proposée par le référent scolaire.

#### **Description des projets portés par le Consortium PECA Bruxellois (saison 2021-2022)**

FELSI

#### **« L'Autre Ecole » Auderghem**

Débutant : Ars Musica asbl

Expert : Asbl Alegria

Rendez-vous référent scolaire : Clara (JM)

Référente culturelle : Flore Vanhuslt

Enseignantes : /

Classe : Spécialisé – Type 3 (maternelle et primaire) – 25 élèves



## **Composition musicale et enregistrement**

Un animateur écrit et compose avec les enfants. Ils ont été enregistrer leur composition au Théâtre national. Co-construction, écoute des besoins de l'école de la part d'Ars Musica. Présentation aux parents à l'intérieur de l'école. Il n'y a eu 12 heures d'atelier. La FELSI a mis la priorité sur les écoles spécialisées. Il y a aussi eu un projet avec l'Ecole Decroly (TSA) et les JM. Tout a bien fonctionné.

## **WBE**

### **Athénée Royal de Ganshoren**

Débutant : Le Centre Belge de la BD + Les Amis de la Basilique asbl

Expert : XLART

Référente scolaire : Dominique (Brussels Museums)

Référente culturelle : Bénédicte Mayeur

Enseignante : enseignante en congé de maladie, remplaçante : Mme Greta

Classe : 3<sup>e</sup> maternelle – 25 élèves

### **Marie de Hongrie : Histoire, dessin, décors**

La seule école WBE qui a 2 critères sur 3 dans le cadastre de la FWB. Ils ont un projet en lien avec leur contrat d'objectif sur le thème de Marie de Hongrie (théâtre) qui pourrait être accompagné et déployé grâce à l'aide du consortium. L'enseignante (M3) voudrait devenir prof-relais PECA (mais doit être suivie/formée dans ce sens) et donc acquérir un bagage et une expertise pour savoir comment organiser au mieux des activités PECA. bien que le thème de Marie de Hongrie n'ait pas pu être exploité car difficile à combiner avec le CBBB et la Basilique et le fait que l'enseignante responsable était absente. Le CBBB a alors proposé de travailler autour de la BD du Petit Poilu qui visite la Basilique avec une artiste plasticienne. Cela a très bien marché. Bénédicte a cependant déploré que le thème 1<sup>er</sup> n'avait pas été suivi.

### **Athénée Royal de Ganshoren**

Débutant : Contretype asbl – Alice Jones

Expert : Nyash asbl – Delphine Maurel

Rendez-vous référent scolaire : Antoine Ureel (GOC PECA BXL)

Référente culturelle : Bénédicte Mayeur

Enseignante : Maïté

Classe : 1<sup>ere</sup> primaire – 22 élèves

## **Danse et photo**

Dix-huit heures d'atelier ont été réalisées en classe, au rythme de deux heures par semaine. Le fil conducteur de ces ateliers était d'initier les enfants aux techniques photographiques, mettre ces connaissances en pratique et créer des images, d'aiguiser leur regard. L'objectif était d'initier les enfants à une discipline artistique qu'ils et elles connaissent au quotidien mais qui n'est pas enseignée à l'école, de les introduire dans l'univers d'artistes-animateurices et de leur proposer une sortie extra-scolaire dans une institution muséale. L'enseignante a apprécié la venue d'intervenantes extérieures qui ont initié les élèves à une discipline qu'elle ne connaît pas et lui ont fait découvrir

d'autres approches pédagogiques. Elle dit souhaiter renouveler l'expérience dans les années futures.

## CPEONS

### L'Athénée Buls-Catteau (Marolles)

Débutant : Botanique et Skin Fama

Expert : Musée Royal d'Afrique central

Référente Scolaire : Dominique (Brussels Museums)

Référent Culturel : Patrice Broquier

Enseignante : classe sans titulaire et accompagnée par la Directrice et des éducateurs !

Classe : 1ere secondaire différenciée – 25 élèves

### **Slam, écriture, concert**

Inscrite dans un quartier multiculturel, en plein cœur de Bruxelles, l'école Buls-Catteau est un établissement qui promeut des méthodes actives, collaboratives et créatives. Le projet avec Skinfama et Le Botanique a été très apprécié par la directrice et les élèves. Tout au long de la co-création, on a constaté une écoute et une implication des partenaires. Une vraie générosité de la part de Skinfama vers les élèves ; ces derniers ont pu transmettre leur parcours de vie via le slamer Pithco qui revisite la langue française. Les élèves ont pu bénéficier d'une présentation sur la scène du Botanique. C'était impressionnant pour eux : monter sur scène, apprendre à parler dans un micro... En bonus, les élèves sont allés voir Soprano au Palais 12, invité par Skinfama !

## CECP

« Nos choix, hors cadastre, ont été guidés par des prédispositions structurelles et dynamiques d'équipe d'intégrer un projet culturel (enseignants participatifs lors des journées de formation, PO soutenant, leadership de la direction...). Ces choix ont été faits en concertation avec les CSA qui suivent ces écoles pour leur plan de pilotage. Ces écoles ont été contactées et ont marqué leur intérêt pour un domaine de prédilection. Le reste est à construire ». Nancy Massart

### Ecole Les Pommiers (Anderlecht)

Débutant : Maison des enfants d'Anderlecht

Expert : MUS-E

Référente scolaire : Elodie (LAC)

Référente Culturelle : Nancy Massart (CECP)

Enseignante : Mme Engelbos (directrice)

## Théâtre

Ecole des pommiers à Anderlecht. (Une des 2 écoles à priorisation \*\*\*) Equilibre- Déséquilibre s'est adressé aux enfants d'une classe de 3ième et 4ième année primaire au sein de l'Ecole les Pommiers à Anderlecht. Initié à l'origine entre l'institutrice Mme Sania (qui avait quitté l'école au moment où le projet a commencé) et la danseuse chorégraphe Alexandra Délis. Ce partenariat n'a donc pas eu la possibilité de se développer... Néanmoins, nous avons gardé la

structure réfléchi à l'origine, à savoir un projet en trois volets : Mouvement dansé, une sortie culturelle et Mouvement théâtre avec Despina Espinadou. Mobiliser les enfants autour de leur expression, initier à quelques fondamentaux tant en danse qu'en théâtre et éveiller la curiosité, ont guidé le parcours. Un commencement de...qui aurait bien mérité de se poursuivre pour donner la possibilité aux enfants d'aller plus loin dans leur recherche et honorer leur créativité. Muse et la Maison des Enfants d'Anderlecht ont réalisé un super travail.

### **Ecole Anspach (Bruxelles Ville) Spécialisé**

Débutant : Pascal Popesco (+ visite / ressource par l'Artothèque du Wolubilis)

Expert : Jacques Franck

Référente Scolaire : Sybille (Pierre de Lune)

Référente Culturelle : Nancy Massart (CECP)

Enseignant.e : Déborah

Classe : Type 8, maturité 3 – 25 élèves

### **Molière**

Pour Deborah, il a été très riche d'avoir un artiste plasticien en classe, notamment pour les échanges autour des arts plastiques, car il est souvent difficile d'intercaler ces moments de discussion et réflexion dans le programme. Après ce projet, elle se rend compte qu'il est plus facile de faire ce genre d'activité qu'elle l'imaginait au départ. Elle souligne également l'importance du projet artistique dans le développement de compétences travaillées en classe, et que cela permet de les appréhender d'une autre manière. Cela l'a inspirée pour sa pratique pédagogique et elle voudrait remettre en place un projet l'année prochaine, en interne cette fois, en collaboration avec l'enseignante en arts plastiques. Malheureusement, vers la fin du projet, David De Meuter (l'expert du Jacques Franck, a été hospitalisé et est décédé subitement. Il n'a donc pas pu assister à la clôture du projet ni participer à sa réunion d'évaluation.

### **Ecole du Mouvement (Ixelles)**

Débutant : Soma FUP – Sybille Forget (+Filemon asbl)

Expert : AMCP asbl – Noémi Tiberghien

Référent Scolaire : Elodie (LAC)

Référente Culturelle : Nancy Massart (CECP)

Enseignante : Sophie Vanderpas

Classe : P1 (niveau maternelle / dysphasie) – 8 élèves avec des troubles de l'apprentissage.

La Soma n'était pas un vrai débutant mais a travaillé en bonne intelligence avec l'experte de l'AMCP Noémi Tiberghien. Le projet a fonctionné sans aucun problème. L'envie est d'ailleurs de pérenniser le projet en partenariat avec l'école mais aussi avec d'autres structures qui partagent le territoire, en priorisant les infrastructures scolaires proches et avec un indice socio-culturel et socio-économique plus faible. La rencontre avec, l'experte de l'AMCP, Noémi, au-delà du travail, nous a donné envie de collaborer d'artiste à artiste. Et pourquoi pas dans d'autres projets PECA, parce que l'entente était bonne. Ce beau projet avec l'Ecole en Mouvement donnera certainement place à de futures collaborations pour d'autres classes. La directrice était présente lors de la projection du film le 30 juin et se veut positive à l'idée de travailler à nouveau ensemble.

SeGEC

### **Le Centre scolaire Saint-Adrien Val-Duchesse (Ixelles)**

Débutant : Le Centre Culture de Watermael-Boitsfort « la Vènerie » + Le Collectif Libertalia  
Expert : l'asbl Racont'art – plan B : JM ou Orfeo ? car expertise auprès des publics fragilisés  
Référente Scolaire : Clara Belloc (JM)  
Référente Culturelle : Véronique Decruynaere  
Enseignant : Adrien Cambron  
Classe : 3<sup>ème</sup> techniques sociales (secondaire) – 25 élèves

### **Danse chant théâtre slam**

Adrien Cambron est un tout jeune prof (engagé en septembre). Il donne le cours d'expression gestuelle. Il est également le tout nouveau délégué culture dans l'école (car il y a une volonté dans l'école de développer le PECA (quasi inexistant jusqu'ici)). Il voudrait monter un projet avec un ou deux autres profs pour la classe de 3<sup>ème</sup> Techniques sociales. Il n'y a quasi pas de projets artistiques et culturels dans l'école. C'est donc une première pour la direction qui a marqué son accord pour se lancer dans l'aventure. Il n'y a pas encore d'idée précise pour le projet mais pour Adrien Cambron, les pistes qu'il aimerait suivre seraient le théâtre et la danse, à voir et construire évidemment avec l'opérateur culturel. La présentation de ces ateliers s'est déroulée à la Vènerie (que le professeur ne connaissait pas) en début d'année car ce centre culturel se trouve tout près de l'école. Ce serait peut-être, via ce projet, l'occasion de retravailler avec eux ?

### **L'Institut Champagnat (Schaerbeek)**

Débutant : Caméléon Bavard (+Villa Empain visite pour inspiration)  
Expert : Mouvance asbl  
Rendez-vous référent scolaire : Elodie (LAC)  
Référente culturelle : Marie Sterpin  
Enseignante : Adélaïde Chatelle  
Classe : 2<sup>ème</sup> primaire – 14 élèves dont 2 primo-arrivants.

### **Théâtre (création), arts plastiques (décor)**

Il s'agit d'une école à ISE faible. Lors de notre rencontre, Adélaïde a manifesté un grand enthousiasme et l'envie d'intégrer des activités culturelles et artistiques dans le parcours scolaire de ses élèves tout en menant une réflexion sur les liens pluridisciplinaires à faire avec celles-ci. La demande portait sur une demande au niveau théâtral - kamishibai et apprendre des postures pour la prise de parole en groupe notamment, dans le but de raconter l'histoire que les enfants ont élaborées. La forme finale a été présentée en fin d'année aux parents et aux autres enfants. La professeure est ravie du résultat. Elle souhaitait, pour une première fois, vivre l'expérience d'un vrai projet de partenariat afin d'apprendre à entrer dans cette nouvelle dynamique PECA.

### **L'école Sainte-Louise de Marillac (Schaerbeek)**

Débutant : le Collectif Crustacé  
Expert : Ithac  
Référente Scolaire : Sybille (Pierre de Lune)

Référente culturelle : Marie Sterpin  
Enseignant : Corto Bonnave  
Classe : 6ème primaire – 20 élèves

### **Impro, théâtre**

Cette école à ISE faible a été choisie car un jeune enseignant a fait appel à nous avec grand enthousiasme pour l'organisation d'un projet culturel et artistique en partenariat avec un opérateur culturel. Ce fut une première pour lui (il n'a jamais fait de théâtre avec ses élèves). Le projet a pu sortir de l'imaginaire des enfants : créer une pièce de théâtre (petites formes ou séquences par groupes) sur les thèmes du « zéro déchet » ou la problématique de la fabrication des vêtements (parcours en cours avec Oxfam). L'idée était que la classe de 6ème, par le projet mené, puisse sensibiliser les autres élèves de l'école. En janvier, la classe a assisté à la pièce « C'est pas cousu d'avance ! » à l'école. Corto Bonnave est venu également, pour la première fois et sur notre proposition, à la présentation de saison de la Montagne Magique et sa classe verra le spectacle « Dominique toute seule ».

### **L'école Sainte-Trinité Cardinal Mercier 2 (Ixelles)**

Débutant : Art et Faq asbl  
Expert : Orfeo asbl  
Référente Scolaire : Elodie (LAC) et Antoine (RS)  
Référente culturelle : Marie Sterpin (marie.sterpin@segec.be)  
Enseignante : Pamela Umuhoza  
Classe : 4ème primaire – 25 élèves

### **Expression corporelle, théâtre d'objets, d'ombres**

Cette école se trouve dans la liste d'écoles à prioriser selon les critères d'ISE faible et du peu d'activités organisées par l'école ces dernières années. C'est pour cette raison que l'équipe pédagogique souhaite une mise à niveau de la mise en œuvre du PECA au sein de l'école et plus précisément dans le travail de recherche de liens pluridisciplinaires à réaliser par la mise sur pied de projets culturels et artistiques. La direction a marqué un vif intérêt pour la démarche et souhaiterait vraiment entamer la construction d'un parcours d'éducation culturelle et artistique pour chaque élève. Dans la classe, ont été distillées les techniques d'impro, de prise de parole afin de favoriser la confiance en soi. En contact permanent avec les opérateurs culturels, l'institutrice a créé le contenu avec les élèves. En guise de sortie, les élèves ont visité le « paquebot » Flagey.

### **CONCLUSION 22-23**

Pour la première année de ces projets expérimentaux EXPERTS-DEBUTANTS, les membres de la plateforme estiment que ces 11 projets sont une belle réussite. Bien entendu, nous n'avons pas pu contenter toutes les parties prenantes concernant la thématique désirée, notamment par le corps professoral, mais les RS et les RC sont ravis de l'expérience. Nous avons constaté que certains débutants n'étaient pas vraiment débutants... Mais qu'ils désiraient particulièrement se former vers une tranche d'âge spécifique par exemple. D'autres ont plongé dans l'inconnu et ont rajouté une corde à leur arc. La volonté de tous les binômes était la même : transmettre et apprendre.

---

## DONNÉES CHIFFRÉES SPÉCIFIQUES À CES PROJETS

Combien d'écoles ? Montants alloués ? Nombres d'élèves touchés ? Temps consacré ?

Voir tableau Excel (annexe 5)

### E. AUTO-EVALUATION DU PLAN D'ACTION 2020-23

---

## EVALUATION DU PLAN D'ACTION 2020-2023

### REALISATIONS

#### 1. Développer la plateforme et sa gouvernance

- Créer la plateforme des opérateurs culturels bruxellois. Deux éditions à ce jour : présentation du consortium Bruxelles (23/06/2020 @Tricoterie) et mise en réseau des partenaires (22/09/2021 @Montagne Magique).
- Engager une personne chargée du développement de la plateforme et de ses actions.
- Poursuivre la collaboration avec les Consortiums des 9 autres bassins scolaires (Province du Brabant wallon, de Namur et de Luxembourg ; arrondissements de Huy/Waremme, de Liège, de Verviers, de Tournai-Ath-Mouscron, de Mons-Soignies et Charleroi-Thuin) ainsi qu'avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Élaborer et mettre en place une Charte pour les activités de la plateforme, mais aussi pour l'ensemble des activités des opérateurs culturels membres de cette dernière. Quatre points d'attention ont été retenus pour cette Charte : la diversité culturelle et de genre, l'importance de ne pas instrumentaliser la culture, la multidisciplinarité, l'évaluation des projets et des actions du consortium

#### 2. Créer des espaces de rencontres et d'information

- Organiser des réunions avec les membres du Consortium (et leurs membres respectifs) puis avec les opérateurs culturels qui voudraient rejoindre la plateforme ;
- Prendre contact avec les référent·e·s culturel·le·s du bassin de la Région Bruxelles-Capitale ;
- Informer les artistes et compagnies de l'existence du PECA ;
- Mettre sur pied des groupes de travail avec les référent·e·s culturel·le·s, les enseignant·e·s (ou les enseignant·e·s-relais) et des opérateurs culturels de la plateforme.

#### 3. Mettre en place des projets innovants avec les écoles



- Proposer des projets-pilotes menés par un duo (ou trio) d'opérateurs culturels : l'objectif étant de développer des synergies, notamment entre opérateurs culturels et responsables de lieux culturels qui ne se connaissent pas (ou peu) ou qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. Ce projet aura aussi l'avantage de proposer aux écoles un projet multidisciplinaire qui fait, lui aussi, écho à un point de la Charte de la plateforme.
- Proposer des projets-pilotes à destination des enseignant·e·s et écoles des Zones blanches

#### 4. Réaliser un cadastre des Zones blanches et développer la visibilité des activités de la plateforme

- Réaliser le cadastre des Zones blanches à Bruxelles : le fichier bruxellois se met à jour régulièrement.
- Donner la parole aux enseignant·e·s ayant pris part à des projets culturels avec les opérateurs de la plateforme : être à leur écoute, saisir leurs besoins et initier des projets avant d'analyser des actions. Suivre l'équipe pédagogique avant, pendant et après les interventions.

#### 5. Actions à mener avec l'ensemble des consortiums

- Programmer une ou plusieurs rencontres avec la ministre Valérie Glatigny (Enseignement supérieur), la ministre Caroline Désir (ministre de l'Éducation) et la ministre Bénédicte Linard (ministre de la Culture). Ces réunions devraient être collégiales afin d'assurer le lien entre culture et enseignement.
- Organiser des tables rondes entre les opérateurs culturels déjà actifs dans la formation (initiale ou continue) des enseignant·e·s : afin de mutualiser et de multiplier les expériences existantes tout en les adaptant aux nouvelles réalités liées au PECA.

Les points restants définis dans cette convention que nous n'avons pas eu le temps d'analyser ou structurer sont directement placés dans notre plan d'action 22-23.

Voir tableau Excel (annexe 6)

## F. PLAN D'ACTION ET BUDGET 2022-23

---

### PLAN D'ACTION 2022-2023

*Quels sont vos objectifs pour l'année scolaire à venir ?*

1) Renforcement et élargissement du RS et de son action/impact

Nous désirons organiser deux journées de rencontres et échange en 2024 pour finaliser et optimiser la structure du RS dans le bassin bruxellois : le noyau initial souhaite intégrer d'autres membres, représentant.es de disciplines non reprises à ce jour dans le GOC. Les membres actuels ont ainsi commencé à identifier les secteurs artistiques qui ne sont pas représentés à ce jour dans ce regroupement et les structures pour chaque discipline, réseau d'acteurs ou opérateurs culturels, en capacité de relayer l'information (invitation aux plateformes territoriales des opérateurs, PARTICI'PECA, etc.) pour amplifier et faciliter l'action de ce dernier. Ce travail de fine analyse territoriale sera mené la première année car les membres du RS souhaitent prendre le temps d'identification et d'intégration au GOC. Ils désirent notamment consulter régulièrement les opérateurs thématiques et territoriaux du bassin afin d'augmenter la capacité de représentativité et faciliter le dialogue avec le secteur des écoles.

En bref :

- Opérateurs artistiques issus de l'intersectoriel (danse, arts visuels, cinéma, arts plastiques, arts numériques, mode et design, patrimoine immobilier, arts de la rue et du cirque, etc.) ;
- En général, tout opérateur (ou réseau, selon le secteur) actif avec le scolaire a sa place dans le GOC et dans les plateformes des opérateurs organisées sur le territoire.

2) Organisation et soutien des COMITES DE CULTURE locaux bruxellois : 19 communes, 6 zones

Imaginé par le RS en 2021 et développés dans tous les bassins scolaires, ces comités Culture devraient permettre de concentrer dans un même lieu les opérateurs culturels dit « de terrain » spécialisés dans le jeune public, les académies, les bibliothèques et les Centres Culturels et les musées actifs sur ce territoire déterminé. Tous les opérateurs/artistes sont les bienvenus à ces séances, il n'existerait pas de frontières tacites entre ces zones. Ces comités deviennent ainsi un espace de concertation locale sur la culture-école, et une passerelle fondamentale pour tous ces opérateurs et artistes actifs (ou souhaitant l'être) dans un territoire, même s'ils n'y appartiennent pas.

Evidemment, ces plateformes locales sont ouvertes aux pouvoirs locaux, notamment aux échevinats de l'Instruction Publique et de la Culture et autres responsables pédagogiques des zones impliquées, étant entendu qu'une forme de liberté concernant le choix des écoles avec lesquelles les opérateurs/artistes travaillent doit être maintenue. Les quatre réseaux d'enseignements sont impliqués dans le PECA, et tous les réseaux d'enseignement doivent participer aux plateformes locales en étant sur un pied d'égalité, afin aussi de réaliser un « scan culturel » réaliste de toutes les écoles actives sur la zone considérée. Il serait dommage de se refermer sur soi alors que le PECA prône l'ouverture au bénéfice des élèves.

Cette mise en commun prend du temps à se mettre en place. Pour y arriver, le GOC mise notamment sur ses membres-réseaux : propager la mise en réseau et, à partir des affinités avec les personnes précitées, permettre de faciliter le rassemblement des forces vives actives sur les zones désignées.

Le GOC considère donc que les 19 communes de la Région de Bruxelles- Capitale peuvent être groupées en 6 zones, à savoir :

1. Evere, Schaerbeek, Saint-Josse, Laeken, Bruxelles et Neder-Over Hembeek ;
2. Berchem-Sainte-Agathe, Jette, Koekelberg, Ganshoren ;
3. Anderlecht et Molenbeek ;
4. Ixelles et Etterbeek ;
5. Saint-Gilles, Forest et Uccle ;
6. Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre, Watermael-Boisfort, et Auderghem.

En bref :

- Création de plateformes locales sur les 6 zones dès septembre 2023 ;
- Focus sur l’analyse du territoire, mais un maximum de thématiques représentées : toutes les disciplines artistiques représentées ;
- Tous les RC invités à ces rencontres ;
- Objectifs des rencontres qui évoluent en fonction des zones et des énergies et envies disponibles ;
- Soutien et encouragement de la formation des opérateurs culturels qui le souhaitent ;
- 1 réunion/an de chaque plateforme locale au minimum : échanges des pratiques et des infos PECA (1/2 journée).

### 3) Renforcement des liens avec les RC

La première mission 2020-2023 a été avant tout expérimentale et les actions prévues par le plan d’action du RS restent aujourd’hui largement conditionnées au développement du PECA au sein du secteur scolaire, élément fondamental à prendre en compte. Le PECA se veut progressif et évolutif. Le RS a insisté sur la nécessité de considérer ce Parcours d’Education Artistique et Culturelle comme l’opportunité de vivre et de participer à une expérience singulière et ce, tant pour les élèves, les profs, les médiateur.trices, les artistes, les écoles que pour les structures culturelles. Le lien à l’art est en effet conçu comme une occasion de questionner notre société de manière vivante et créatrice et non pas uniquement comme une transmission de savoir. Fort heureusement, les RC ont été dans la même dynamique. En 2021-2022, cela nous a même permis de mener des projets concrets ensemble en leur confiant un budget adapté à la taille de leur réseau et en bénéficiant de leur connaissance pour sélectionner les écoles où mener les activités. Ces derniers se sont réjouis de cette proposition.

En 2022-2023, le RS a expérimenté une manière de travailler avec les RC différente afin de mener des activités riches et formatives pour les élèves, intéressantes pour les secteurs culturels et artistiques. Néanmoins, lors de la plateforme décrétable PECA en 2023, les réseaux ont exprimé leur envie de rencontrer plus régulièrement le GOC dans son entièreté afin d’avancer plus rapidement sur certaines questions importantes comme, par exemple, les priorités d’actions sur le territoire bruxellois. La Référence Scolaire et les Référents Culturels ont décidé de se rencontrer tous les deux mois pour favoriser ces échanges.

Grâce à ce modus vivendi, les RC sont aujourd’hui prêts à poursuivre les actions menées dans les écoles. Sauf qu’aujourd’hui, ce sont les RS eux-mêmes qui ne savent plus s’ils peuvent continuer à proposer des actions dans les écoles. Les RC ont démontré leur indépendance pour aider les écoles à activer leurs plans de pilotages et autres référentiels de compétences.

Il reste que pour monter des projets théâtre et musique, les secteurs les plus demandés, les professeur.euses savent à qui s'adresser, mais pour d'autres secteurs, ils ne savent pas qui solliciter. Le GOC vise à continuer sa mission d'intermédiaire pour répondre aux besoins des écoles et des opérateurs culturels et artistiques désireux de s'investir dans le PECA.

A titre d'exemple, la Ville de Bruxelles établit un thème annuel qui doit être suivi par toutes les écoles de son territoire, soit des centaines d'écoles. Après La Fontaine (2021) et Molière (2022), le thème de cette année 2023 est l'Art Nouveau. Cela crée naturellement une demande incroyable dans ce secteur d'activité sur un temps limité. Il semble donc indispensable d'établir ces liens pour aider les écoles communales de la Ville de Bruxelles et cela ne pourra se faire sans un lien accru entre RS et RC.

Le GOC souhaite donc maintenir et encourager cette mise en contact entre les acteurs des différents domaines culturels et artistiques.

En bref :

- Action d'intermédiation à renforcer et développer ultérieurement entre écoles et opérateurs culturels/artistiques ;
- Création et gestion d'espaces de rencontre et d'échanges sur les actions et projets, à organiser régulièrement, ainsi que d'outils pour une meilleure collaboration entre RS et RC ;
- Synergies à renforcer entre RS et RC (aussi au niveau de l'inter-consortium).

#### 4) Organisation des plateformes décrétales PECA

Le décret PECA demande d'organiser 3 plateformes/an en co-présidence avec le Service de Pilotage PECA (SPIP). En 2023, nous en aurons réalisées 2 en 6 mois (les 9 mars 2023 et 16 juin 2023). L'important est que l'ensemble des membres du RS, candidats à devenir RS, soient présents aux côtés des RC, de l'AGC, du SPIP et du délégué ESHAR pour le bassin bruxellois : l'académie d'Anderlecht. Juin 2023 : planification des 3 rencontres 2023-2024.

En bref :

- Animer les plateformes décrétales PECA et bénéficier de cet espace de convergence de toute partie prenante du PECA dans le bassin de la RBC.

#### 5) Le PARTICI'PECA bruxellois

Bien que, dans un premier temps, les membres du RS aient formulé des réserves quant au remplissage du cadastre, notamment pour ce qui concerne le partage d'informations concernant des projets non financés par la FWB, le RS a participé à compléter le PARTICI'PECA. Dans le cadre de la nouvelle mission, objet de cette candidature, le GOC et les membres de leurs réseaux, qui constituent déjà une source importante d'informations pour le cadastre, visent à obtenir toute autorisation nécessaire pour partager les informations collectées à propos d'activités scolaires financées, par exemple, par la COCOF ou/et la Ville de Bruxelles. Un obstacle plus important est, le cas échéant, le fait que le GOC bruxellois ne bénéficie ni des ressources informatiques ni des ressources humaines nécessaires pour récolter les informations de toutes les (nombreuses) structures bruxelloises. Cependant, le GOC souligne qu'il ne répondra pas à la tâche d'évaluer des pairs ou des structures ne relevant pas de leurs champs disciplinaires sans la définition de conditions claires. Par contre, les opérateurs culturels et les artistes qui ont participé aux projets PECA dans la RBC entre 2020 et 2023 seront en revanche de facto proposés à la FWB.

En bref :

- Implication du GOC et des membres de tous ces réseaux au remplissage et à la mise à jour du cadastre.
- Refus du référent scolaire d'inscrire ou d'adoubler les acteurs et actrices culturels et artistiques bruxellois dans le Centre Documentaire, répertoire des acteurs et actrices reconnu.es par la FWB. Les membres du GOC ne souhaitent pas évaluer des pairs ou des structures ne relevant pas de leurs champs disciplinaires sans prendre le temps nécessaire d'analyser correctement leur travail à destination des écoles. Ce n'est ni leur rôle ni leur compétence et cela les place dans une position inconfortable.

### **Actions secondaires (et néanmoins importantes (!) entre 2023 et 2028)**

- Analyse territoriale et multisectorielle : Le GOC propose de poursuivre le travail minutieux consistant à sonder les différents secteurs et à faire remonter les tendances et informations importantes pour faciliter l'implémentation du PECA. Mais il est difficile de couvrir l'ensemble des acteurs étant donné leur multiplicité sur le territoire et, surtout, parce qu'il n'existe pas de porte-parole attitré pour chaque discipline. Répondre à la question « Comment les différents secteurs se mobilisent concernant le PECA ? », demande du temps et fait partie de cette prochaine mission.

En bref : identification des structures par discipline, contact de leurs représentant.es, intégration des informations, diffusion ;

- Communication : Création du site internet du RS bruxellois (et lien vers les sites de chaque membre du GOC) : à l'image d'autres consortiums, le site sera réalisé sous-forme de « Wiki », un outil numérique facile, collaboratif et éthiquement responsable (hors « GAFA\*»). Un travail est également en cours de réflexion avec Visit Brussels pour imaginer une collaboration avec leur site Agenda.be, via Ecoles.brussels, et intensifier la collaboration avec les opérateurs culturels bruxellois.
- Création de la newsletter autour du PECA dans la RBC et de réseaux sociaux adaptés (responsables) : si initialement une page Facebook est en effet prévue, la volonté du GOC est de développer et utiliser seulement des outils responsables vis-à-vis de la fracture numérique et de l'isolement numérique, situations complexes et concernant de plus en plus des jeunes publics (scolaires et extra-scolaire) ;
- Intégration des délégué.es PECA aux plateformes décrétales : afin de mieux intégrer les équipes pédagogiques, les écoles, dans les processus ;
- Participation et coanimation de l'Inter-consortium : partage de ressources, de bonnes pratiques, ... ;
- Développement de nouvelles méthodes pour le RS : favoriser l'intelligence collective au sein du RS (temps de réflexion par thématiques, formations...) pour une gouvernance participative et une adaptabilité de plus en plus grande aux besoins du territoire et de sa population ;
- Avec l'aide des RC, soutien de projets dans des écoles, même sans un soutien financier direct, un soutien peut être apporté dans la construction culturelle et artistique, la réflexion, la

création des liens, le développement des thèmes, etc. ;

- Organisation d'un événement (annuel ou bisannuel) pour les enseignant.es autour du PECA : créer un espace de rencontre, partage et surtout de parole pour le corpus scolaire ;
- Réalisation des capsules-vidéos PECA : diffusion des pratiques et des activités dans les projets menés avec les écoles du bassin de la RBC (sous réserve du budget octroyé) en collaboration avec la FWB ;
- Renforcement de la médiation culture-école : organisation de tables rondes entre les opérateurs culturels déjà actifs dans la formation (initiale ou continue) des enseignant.es ;

Le RS et les RC pour la RBC se sont réunis afin d'identifier les écoles à prioriser pour l'année scolaire 2022-2023. Cette sélection s'était faite sur base du cadastre transmis par le Service Générale de l'Action Territoriale (SGAT), à partir des connaissances des opérateurs de proximité, des informations sur les écoles amenées par les RC et des nouveautés qui vont ébranler le tronc commun des écoles bruxelloises (il est vraisemblable que du côté culturel/artistique, les changements du calendrier scolaire 2022-2023 sont déjà intégrés dans les agendas). Cette collaboration a permis d'établir une liste de 10 écoles, réparties sur tout le territoire, tous réseaux confondus pour lancer des projets formatifs « expert.es/débutant.es ». Cette méthodologie facilite la sélection des écoles en croisant les données des différents secteurs tout en respectant équitablement les réseaux d'enseignement.

#### Les indices de priorisation : les chiffres bruxellois 20-21

Le GOC bruxellois souhaite élaborer un outil simple et efficace pour suivre les activités PECA tant au sein de l'Administration Générale de la Culture (AGC) que des RS de d'autres bassins, à savoir la réalisation d'un outil de priorisation des implantations scolaires sur base de 3 paramètres principaux:

- **L'indice socioéconomique (ISE)** des implantations (scolaires) qui peut varier dans le cadre du PECA de 1 à 8. Dans la RBC, à partir de l'ISE on trouve 337 écoles à prioriser sur 619, c'est-à-dire le 54,4% des écoles à prioriser (cf. carte ci-dessus). L'analyse de la carte proposée par le SGAT permet de structurer les actions avec les différents acteurs de terrain actifs dans les communes où il existe des implantations à prioriser. Toutes les structures locales peuvent désormais contacter ces écoles avec le risque d'un surplus de propositions culturelles vers certaines écoles qui s'en trouvent stigmatisées. Cet indice permet néanmoins de bénéficier d'un point de départ pour faciliter l'implémentation du PECA sur les 6 zones définies par le GOC bruxellois. Les plateformes locales seront également très précieuses pour encore affiner l'ISE ;
- **Communes avec peu ou pas d'opérateurs culturels et artistiques reconnu.es par la FWB : au moins 3 opérateurs dans un rayon de 2 km.**

Dans la RBC, cela correspond à 2 implantations sur 619 qui ne respectent pas ce critère. Le critère de distance ne s'applique pas à la RBC, densément peuplée. Il n'existe que deux écoles qui répondent à ce critère, à savoir l'école Robert Dubois et l'école des Pommiers à Anderlecht du côté de l'hôpital Erasme. La deuxième sera bientôt touchée par un projet du RS en cette saison 2022-2023. Des contacts ont été déjà établis aussi avec la première, l'école Robert Dubois, pour y réaliser un projet culture-école prochainement ;



- **Pas ou peu d'activités culturelles.** Dans la RBC, sur 619 implantations, 105 (17%) implantations touchées par le RS, le Service de pilotage PECA (Patchwork, Animatik'Art, Essai & bonheurs), Ex-CCE (Créalisons, Journaliste en Herbe, Mon Patrimoine Revisité, Lycéen Ciné, Quartz, etc.), AG Culture (cinéaste en classe, lettres & livres, spectacle à l'école, Mariemont, etc.). Cela voudrait dire que 514 implantations scolaires sur les 619 n'auraient pas été touchées par des activités culture-école en 2020-2021. Cette donnée n'est évidemment pas juste et il faut compléter les informations disponibles avec les chiffres pour la saison 2021-2022 afin de constater l'évolution de ce critère pour les écoles bruxelloises. Pour rappel, il serait également très intéressant d'obtenir l'autorisation de la COCOF et de la Ville de Bruxelles de partager les informations collectées sur les nombreuses activités scolaires les concernant et qui ne se retrouvent pas dans le PARTICI'PECA actuel.

Le GOC bruxellois participera donc au phasage imaginé par le SGAT pour l'actualisation du fichier, à savoir :

- Septembre-Décembre 2023 : récolte des données AGC/SPIP par rapport à l'année 21-22 ;
- Janvier-Avril 2024 : affinage du PARTICI'PECA lors des plateformes décrétales ;
- Mai 2024 : finalisation des données et diffusion

---

BUDGET 2022-2023

Voir tableau Excel (annexe 7)



# Lexique PECA

## PECA

Le **Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique**, dit « PECA », s'inscrit dans le premier axe stratégique du Pacte pour un Enseignement d'Excellence.

Il entend donner à tous les élèves, depuis l'entrée en maternelle, jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, un accès égal à la Culture et à l'Art, à travers leurs différents modes d'expression.

Le PECA se fonde sur **trois champs** :

- les savoirs ;
- les savoir-faire ;
- la rencontre avec des artistes, des œuvres, des métiers, des institutions, ...

Il est le fruit de l'action concertée de **différents types d'intervenant-e-s** :

- Le/la **titulaire** dispense le cours d'**Education Culturelle et Artistique (ECA)**. Soit 4h/semaine en maternelle et ensuite 2h/semaine jusqu'à la fin du tronc commun (3<sup>e</sup> sec). Il se base sur le « **Référentiel de l'Education culturelle et artistique** » qui identifie les contenus et objectifs fondamentaux de ce cursus, encourage le développement de compétences transversales, fournit des illustrations et opère des croisements entre disciplines;
- Des **opérateurs culturels** personnes morales (asbl, institutions,...) et des **artistes** nouent des partenariats avec les écoles et y déploient leur créativité en nourrissant celle des élèves et en intégrant aux activités proposées le/la titulaire de la classe;
- Des **enseignant-e-s relais** motivé-e-s contribuent à une implémentation réussie du PECA au sein de leur établissement ;
- Des **conseiller-e-s « référent-e-s culturel-le-s »** accompagnent les écoles pour faciliter cette mise en place, notamment via un dialogue avec le monde culturel ;
- Réciproquement, des opérateurs culturels, positionnés comme « **référents scolaires** », forts de leur expérience des partenariats Culture-École, interviennent pour amplifier, animer, coordonner, transposer des synergies déjà vivaces dans de nombreux établissements.
- **Le Consortium bruxellois** : Organisé autour de La Concertation asbl, l'**opérateur référent** pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, les porteurs du Consortium bruxellois ont, pour élaborer un **Plan d'actions**, mutualisé leurs forces et leurs expertises en matière de **médiation culturelle** à Bruxelles. Cela en vue d'amplifier le développement territorial, le développement des réseaux et du secteur culturel bruxellois.

CEDOC : Le **centre de ressources documentaires** est hébergé sur le site de la Cellule Culture-Enseignement et accessible via les portails Enseignement.be et Culture.be. Il présente un **répertoire des opérateurs culturels**,

une liste de toutes les **écoles de Fédération Wallonie-Bruxelles**, des **renseignements** d'ordre administratif ou évènementiel, ainsi que des **exemples de pratiques inspirantes** à travers la diversité culturelle et artistique.

## Les réseaux d'enseignement en FW-B

1. **ENSEIGNEMENT ORGANISÉ PAR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES**
  - **WBE** (WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT)
2. **ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ**
  - **CECP** (CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT DES COMMUNES ET PROVINCES)
  - **CPEONS** (Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné)
3. **ENSEIGNEMENT LIBRE SUBVENTIONNÉ**
  - **SEGEC** (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE)
  - **FELSI** (FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS LIBRES SUBVENTIONNÉS INDÉPENDANTS)

## Administration générale de la Culture (AGC)

L'**AGC** a pour mission de créer les conditions du développement de l'accès à un ensemble le plus diversifié de pratiques artistiques, créatives et culturelles, chez le maximum de citoyens acteurs et consommateurs, par un soutien financier, promotionnel, matériel et formatif aux personnes et organismes qui y contribuent, afin de favoriser **le développement humain** des individus et leur ancrage dans l'environnement culturel qu'ils composent.

L'AGC est composée **de 7 départements opérationnels** et **2 services transversaux** :

- Service général de l'**Audiovisuel et des Médias**
- Service général des **Lettres et du Livre**
- Service général de l'**Inspection de la Culture**
- Service général de l'**Action territoriale**
- Service général de la **Création artistique**
- Service général du **Patrimoine**
- Service général de l'**Éducation permanente et de la Jeunesse**
- Direction du **Support administratif**
- Direction **Stratégique**

## Administration Générale de l'Enseignement (AGE)

L'Administration Générale de l'Enseignement a pour mission de :

- mettre en œuvre la politique générale de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles et assurer la gestion administrative et péuniaire des personnels de l'enseignement organisé et subventionné par la Fédération Wallonie Bruxelles
- Superviser et coordonner les Directions générales et Services généraux qui composent l'Administration générale de l'Enseignement dans l'exercice de leurs missions ainsi que la coordination pédagogique et du pilotage des établissements scolaires.

- Coordonner, promouvoir et subventionner la recherche scientifique, la recherche en éducation, l'évaluation du système éducatif, le travail sur les programmes et les outils d'évaluation. Informer clairement les établissements scolaires, les autres services et le grand public (dans la limite de ses compétences).

## Service Général de l'Action Territoriale (SGAT)

Le Service Général de l'Action Territoriale fait partie de l'AG. Ses missions sont notamment la **Direction des Centres culturels**, la **Direction de la Lecture publique**, la gestion du **Centre de Prêt de Matériel de Naninne** et du **Service PointCulture**. Au cœur de la concertation pour l'implémentation du PECA dans les bassins scolaires, ce service a également analysé les cadastres envoyés par les consortiums afin de déterminer les zones blanches sur le territoire de la FWB.

## Le Service de Pilotage du PECA (SPiP)

Le déploiement du PECA (Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique) implique des changements dans notre organisation. Après plus de 20 ans à votre service, la Cellule Culture-Enseignement fait l'objet d'une refonte qui s'articule autour de deux axes :

- Intégré à l'Administration générale de la Culture, **le Service PECA** reprend et amplifie les missions de l'ex-Cellule Culture-Enseignement. Il a pour principales missions l'accompagnement, l'optimisation et la promotion de l'offre culturelle à destination du public scolaire.

Son nouveau site (actif prochainement) constituera le portail d'accès vers les propositions concrètes de l'Administration générale de la Culture, en termes d'activités et de ressources culturelles à destination du milieu scolaire.

**Le Service de Pilotage du PECA** conçoit la stratégie de développement et assure la communication officielle relative au [Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique qui dispose à présent d'un site dédié.](#)

## Référentiels de compétences

Composés de représentant·e·s du service de l'Inspection, de représentant·e·s des Fédérations de Pouvoirs Organisateur·e·s – conseiller·e·s pédagogiques et enseignant·e·s en exercice – et d'experts académiques, dix groupes de travail ont été chargés de définir le curriculum du tronc commun, depuis la 1<sup>re</sup> année maternelle jusqu'à la 3<sup>e</sup> année secondaire.

A l'attention du PECA, il fut décidé de **renforcer l'éducation culturelle et artistique** tout au long du tronc commun, couplée à l'ambition plus large d'**assurer à tou-te-s les élèves un véritable Parcours d'éducation culturelle et artistique** durant l'ensemble de leur scolarité. Le référentiel d'Éducation culturelle et artistique du tronc commun est un des éléments traduisant cette ambition, mais l'un des éléments seulement. En effet, plus largement, la culture, la sensibilisation artistique et la mise en valeur de la créativité au sens large traversent les autres référentiels du tronc commun

## Comité de pilotages FWB

Ce Comité est chargé de remplir deux grandes missions : une **mission de coordination et de suivi de la cohérence du système éducatif**, et une **mission d'accompagnement des réformes pédagogiques et leur nécessaire mise en œuvre**. La Commission remplit ses missions par la collecte systématique d'informations sur le parcours des élèves et sur le fonctionnement et les résultats du système, l'analyse de ces données et la proposition de pistes pour l'améliorer.

Ce comité constitue un **lieu privilégié d'échanges multilatéraux**, dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration du fonctionnement et des performances du système éducatif.

Il rassemble en son sein des représentants des acteurs institutionnels du monde de l'enseignement obligatoire en Fwb. Il est présidé par l'Administrateur général de l'Enseignement et est composé des 3 inspecteurs généraux de l'enseignement, de 7 experts en pédagogie représentant les universités et les hautes écoles, du représentant de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, de 8 représentants des différentes fédérations de pouvoirs organisateurs de l'enseignement, de 3 représentants des organisations syndicales et de 2 représentants des organisations de parents d'élèves. Les mandats des membres de la Commission sont d'une durée de 4 ans et sont renouvelables.

### Acronymes régulièrement utilisés :

**RS : Référent Scolaire / RC : Référent Culturel**

**OC : Opérateurs Culturels**

**IC : Inter-Consortium**

**SGAT : Service Générale d' l'Action Territoriale FWB**

**SPIp : Service de Pilotage PECA FWB**

**Copil: Comité de Pilotage PECA FWB**

**OPC : Observatoire des Politiques Culturelles FWB**

**ESAHR : Ens. Secondaire Artistique à Horaire Réduit**

**CECP : Conseil de l'Ens. des Communes et des Provinces**

**FELSI : La Féd. des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants**

**SeGEC : Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique**

**WBE : Wallonie Bruxelles Enseignement**

**AWaP : l'Agence wallonne du Patrimoine**

**ISPG : Institut Supérieur de Pédagogie Galilée**

**ArBA-EsA : Académie royale des Beaux-Arts Ecole sup des Arts**





# Charte des valeurs du consortium bruxellois pour l'implémentation du PECA dans la Région Bruxelloise

La culture regroupe « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, caractérisant une société ou un groupe social et englobant les systèmes de valeurs, traditions et croyances permettant la réflexion de l'humain sur lui-même... grâce à laquelle celui-ci s'exprime, prend conscience de lui-même, se reconnaît comme projet inachevé et remet en question ses propres réalisations ». (UNESCO, 1982)

## I. Les valeurs

La charte des valeurs du consortium bruxellois se reconnaît dans les valeurs humanistes de nos sociétés démocratiques : **égalité, liberté, justice, solidarité.**

Sa spécificité est d'articuler les **relations entre tous les acteurs du monde culturel et artistique et les publics scolaire** (élèves, profs, directions, PO, réseaux, inter-réseaux, etc...) établis sur le territoire bruxellois.

La médiation culturelle est un espace de rencontres :

- où l'art peut être posé comme un **droit à l'expérience**
  - où les intelligences et les perceptions des personnes en présence s'enrichissent au **contact des un-e-s et des autres**
  - où les esprits s'exercent à la **critique**, où **le terme confrontation se connote positivement**
  - où les **différences culturelles sont l'occasion d'échanges, de décloisonnement, de sens nouveaux.**
- Face aux diverses pressions exercées sur l'être humain aujourd'hui, la médiation culturelle et l'éducation culturelle et artistique se conçoivent comme un temps de plaisir, de joie, de créativité, de valorisation, de co-construction, d'ouverture, de partage et de résistance pour laisser place au bien-être, au vivre ensemble, à la transformation, ...

## II. Les enjeux

De par ses actions, le Consortium bruxellois combine plusieurs objectifs :

- Participer à la **démocratie culturelle**, c'est à dire valoriser la diversité des expressions et des formes de création, et encourager la participation des publics à la création
- Participer à la **démocratisation culturelle**, c'est-à-dire favoriser l'accès à l'art et la culture aux publics les plus larges
- Initier et soutenir la construction de **liens au sein de la société**
- Contribuer à l'**épanouissement** des personnes dès la maternelle
- Inviter les personnes à investir pleinement et librement leur **culturalité**
- Établir et développer des **liens réguliers et durables** entre les partenaires, dans une logique de pérennisation
- Constituer un **espace d'échange et de travail** : retours d'expériences, mise en place d'action communes concrètes
- Faciliter les **actions conjointes** avec l'ensemble des professionnel·le·s concerné·e·s
- **Sensibiliser** les artistes aux **enjeux de la médiation**
- **Accompagner** les artistes dans les démarches de médiation à destination des publics

### III. Postures et éthique du consortium bruxellois

Chaque membre du consortium agit en connexion avec son institution et les acteurs du monde culturel et scolaire :

- Pour la **déconstruction des a priori**
- Pour la **compréhension des enjeux** et des attentes de chacun·e
- Pour la **construction des liens** entre tou·te·s (temps de réflexion, liens interpersonnels...)

Iel cherche une **harmonie** entre l'atteinte des objectifs de son institution et ceux des publics.

Iel est **porte-parole** de son institution auprès des publics et vice-versa. Pour ce faire, iel **capitalise ses découvertes et les restitue**.

Iel construit des **carrefours de rencontres**.

#### 1. La posture relationnelle

- Faire preuve d'ouverture et de mobilité
- Être à l'écoute des situations humaines, sociales et institutionnelles (le rythme des publics n'est pas le même que celui des institutions culturelles et des pouvoirs publics)
- Développer son action en réseau

#### 2. La posture pédagogique

- Faire émerger les attentes des publics pour adapter ses approches (prendre le temps de la discussion, de la rencontre mutuelle)
- Travailler sur les représentations réciproques des acteur·rice·s en présence
- Analyser les contextes sociaux, territoriaux, ...
- Décoder la matière culturelle artistique
- Organiser des projets participatifs

### 3. La posture communicationnelle

- Adapter son discours et celui de son institution aux spécificités des interlocuteurs·rice·s.
- Développer des outils de communication ciblés
- Soutenir et concerter les collègues, les artistes et les publics autour de projets communs

## IV. Points d'attention

Quatre points d'attention ont été retenus notamment pour l'application du PECA dans la Région Bruxelloise :

1. La **diversité culturelle et de genre** : au vu de la richesse de la diversité culturelle de la Région de Bruxelles-Capitale – où 180 nationalités cohabitent –, il est important que les actions et activités de la plateforme soient à l'image de cette démographie variée et sans cesse en mouvement. Dans un premier temps, un **diagnostic de nos pratiques** sera établi. Une **réflexion** sera ensuite mise en place quant à la manière dont les opérateurs culturels de la plateforme peuvent faire évoluer leur regard et leurs pratiques.
2. L'**importance de ne pas instrumentaliser la culture** : peu importe la nature de cette dernière, les spécificités et les richesses du langage artistique doivent rester au centre de nos activités et démarches envers les écoles.
3. La **multidisciplinarité** : en favorisant les synergies entre les opérateurs culturels de la plateforme, y compris les artistes qui collaborent avec ces derniers, l'accent sera mis sur une approche multidisciplinaire de la culture.
4. L'**évaluation** : ces retours d'expériences, qui sont aussi des moments d'échange entre le corps enseignant et les médiateur·trice·s, devront être systématisés en cours et en fin de chaque projet.

### CONVENTION PROJET PECA LAC BRUXELLES

La présente convention est conclue entre les parties :

La Concertation asbl

Siège : Rue de la Victoire 26/13, 1060 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0874.551.505

Site internet : [www.laconcertation-asbl.org](http://www.laconcertation-asbl.org)

Registre des Personnes Morales de Bruxelles

Représentée par Lapo Bettarini (directeur)

Personnes de référence du dossier :

- Antoine Ureel : a.ureel@laconcertation-asbl.org
- Élodie Rouvroi : e.rouvroi@laconcertation-asbl.org

Ci-après dénommée "LAC", c'est-à-dire la structure référente du consortium en charge de la mise en œuvre d'un plan d'action dans le cadre du Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA) pour le bassin scolaire en Région Bruxelloise (Zone 1)

ET

XXX (dénomination officielle de l'opérateur culturel porteur)

Siège :

Numéro d'entreprise :

Site internet :

Registre des Personnes Morales de Bruxelles

Représenté par XXX (fonction)

Personne de référence pour le projet : XXX

Numéro de compte bancaire :

Ci-après dénommé le "PORTEUR"

ET

XXX (dénomination officielle du/des partenaire/s éventuel/s)

Siège :

Numéro d'entreprise :

Site internet :

Registre des Personnes Morales de Bruxelles

Représenté par XXX (fonction)

Personne de référence pour le projet : XXX

Numéro de compte bancaire :

Ci-après dénommé le "PARTENAIRE"

(Mentionner ici d'autres partenaires éventuels, ci-après dénommés collectivement les "PARTENAIREs")

Concernant un projet PECA Bruxelles (Parcours d'Education Culturelle et Artistique) dans l'/les établissement/s scolaire/s suivant/s (mentionner toutes les écoles impliquées) :

L'école XXXXX (numéro FASE XXX, sise à XXXXX) représentée par le pouvoir organisateur XXX du réseau d'enseignement XXX,

Siège : XXXXXXXX

Représentée par XXX (la direction ou l'enseignant-relais)

Personne de référence pour le projet : XXX

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1. Objet de la convention**

L'objet de la présente convention porte sur l'organisation et la réalisation d'un projet, tel que défini dans la fiche projet en annexe 1 à la présente convention, dans le cadre de l'implémentation du PECA (tel que visé par l'article 1.4.1-2, alinéa 2, 10° du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire) à Bruxelles, en vue de développer les synergies entre monde culturel et monde scolaire.

Cette convention engage la responsabilité des signataires dans la stricte limite des engagements décrits. En aucun cas, l'un des signataires ne pourra être tenu pour responsable des engagements pris par l'un ou par l'autre, même dans le cas où ces engagements se rapporteraient à la présente convention.

En aucun cas, la présente convention ne pourra être considérée comme définissant de droit ou de fait une société entre les parties. Pour le but de cette convention, la présente disposition est fondamentale et déterminante et sans cette dernière, la convention n'aurait pu être conclue.

### **Article 2. Durée**

La convention est conclue à partir de la date de la signature (xx/xx/2022) jusqu'à la remise du dossier justificatif, comme indiqué à l'article 4 de la présente convention.

### **Article 3. Engagements de LAC**

LAC s'engage à :

- Verser le budget défini d'un commun accord entre les signataires de la convention, suivant les modalités définies à l'article 9 de la présente convention.
- Soutenir le PORTEUR si nécessaire.

### **Article 4. Engagements du PORTEUR**

Le PORTEUR s'engage à :

- Coordonner la mise en place du projet objet de la présente convention et faciliter sa réussite ;
- Gérer le budget alloué à ce projet et se charger de l'engagement des artistes ;
- Gérer l'engagement des artistes au tarif horaire de minimum 50€ TTC-TVAC ;
- Transmettre par courriel à LAC, dans le mois qui suit la fin du projet au plus tard, soit le xx/xx/xx, comme mentionné dans la fiche en annexe 1, les documents suivants :
  - Un rapport d'évaluation élaboré avec toute partie prenante (suivant le modèle transmis par LAC);
  - Le bilan financier en utilisant les codes du plan comptable minimum normalisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles, FWB ci-après (modèle fourni par LAC) ;
  - Un tableau Excel récapitulatif reprenant la liste des pièces justificatives numérotées (c'est-à-dire le nom et N° des pièces justificatives) ainsi qu'un dossier au format PDF de ces pièces justificatives numérotées ; Ces documents devront être envoyés par courriel à la personne de référence de LAC.
  - Présenter à l'/aux établissement/s scolaire/s, en particulier à/aux équipe/s pédagogique/s impliquée/s, la charte des valeurs des projets CONSORTIUM PECA BXL 2022 (en annexe 3, p. 10).

Si ces conditions ne sont pas remplies, LAC se réserve le droit de récupérer les montants versés.

### **Article 5 – Engagements de(s) PARTENAIRE(S)**

Le(s) PARTENAIRE(S) s'engage(nt) à :

- Tout mettre en œuvre pour l'accomplissement et le bon déroulement du projet objet de la présente convention initié par et dans l'école/ les écoles XXXXXXXXXXXX et défini dans la fiche en annexe 1 à la présente convention ;
- À contribuer au bon déroulement du projet objet de la présente convention selon le plan et la gestion du PORTEUR.

### **Article 6. Engagements généraux**

Tous les signataires de la présente convention s'engagent également à réunir les conditions propices à un travail de qualité dans l'école / les écoles dans la/les quelle/s a lieu le projet, à savoir :

- Collaborer, en permettant la découverte des richesses de tous les intervenants impliqués.
- Prendre connaissance de la charte PECA Bruxelles et la diffuser auprès des personnes impliquées (cfr annexe 3).
- Respecter le règlement d'ordre intérieur de l'école concernée de façon à travailler en parfaite harmonie avec les élèves et le personnel enseignant.
- Respecter le règlement d'ordre intérieur de l'école concernée et les éventuelles consignes du PO ou de son délégué.
- Si des changements majeurs dans le contenu du projet objet de la présente convention et la ventilation du budget prévisionnel décrits dans le formulaire devaient avoir lieu, il est demandé d'en informer préalablement LAC par courriel.

#### **Article 7. Communication autour du projet objet de la présente convention**

Tous les signataires de la présente convention contribuent à promouvoir et valoriser le projet objet de la présente convention via leurs canaux de communication (presse, site internet, réseaux sociaux, newsletter, journaux communaux, revues spécialisées, ...).

Dans ce cadre, ils s'engagent à :

- Faire état du soutien au projet objet de la présente convention en utilisant la mention suivante  
: "Projet soutenu par le Consortium Bruxellois porté par La Concertation Action Culturelle Bruxelloise et la Communauté française dans le cadre du Parcours d'Education Culturelle et Artistique ».
- Apposer, dans la mesure du possible, sur tous les documents (matériels et numériques) liés au projet, les logos :
  - de l' / des ECOLE/s (et du/des PO) dans la/les quelle/s a lieu le projet
  - de LAC
  - du PORTEUR du projet
  - des pouvoirs subsidiant (FWB, Cocof, autres si applicable);
  - du PECA.

De plus, en vue de compléter le rapport descriptif du projet, une sélection de photos, de vidéos ou encore de récit d'expériences de toutes les parties prenantes du projet objet de la présente convention au sein de l'école/ des écoles concernée/s sera demandée.

En cas de diffusion de photos/vidéos où apparaissent des visages (enfants, partenaires, enseignants, artistes...), une autorisation écrite doit être demandée par le porteur.

#### **Article 8. Allocation de la subvention**

L'enveloppe budgétaire consacrée au projet objet de la présente convention est **XXX € (TTC)**.

Ce montant sera versé en une seule tranche au PORTEUR sur base d'une déclaration de créance que ce dernier aura adressée à

Lapo Bettarini

La Concertation asbl

Rue de la Victoire 26/13, 1060 Bruxelles

Dès la signature de la présente convention.

En indiquant comme communication du paiement : "le nom du projet" + "le nom du PORTEUR" + année scolaire.

Une liste exhaustive de frais éligibles est en annexe 2 de la présente convention.

### **Article 9. Assurances**

La responsabilité de LAC est limitée aux engagements à l'article 3 de la présente convention. Le PORTEUR, et le/les PARTENAIRE(S) conservent en conséquence l'entière responsabilité de la réalisation du projet objet de la présente convention ainsi que, dans cette perspective, de la relation entretenue avec tout partenaire ou tout autre tiers intervenant dans ce cadre.

Ils sont tenus d'assurer :

- Le matériel et les objets leur appartenant ou appartenant à leur personnel ;
- Le personnel technique et artistique travaillant sous leur responsabilité.

Ils s'engagent à contracter les assurances nécessaires à la couverture tant en responsabilité civile qu'en dommage divers, de tous les risques qui pourraient survenir du fait de la réalisation du projet, objet de la présente convention.

### **Article 10. Résiliation de la convention**

Après une mise en demeure préalable adressée par courrier recommandé aux différentes parties, restée sans effet dans le mois de sa notification, chacune des parties peut résilier la présente convention en cas de non-respect des conditions de réalisation du projet et des conditions de la collaboration. Dans ce cas, les subventions qui auraient été indûment versées à titre d'avance sont récupérées par LAC.

Si le projet devait être interrompu pour causes de force majeure (situation sanitaire, ...), le solde non dépensé à ce stade de l'enveloppe budgétaire définie à l'article 9 de la présente convention est récupéré par LAC pour financer des projets dans le cadre du PECA ultérieurement.

### **Article 11. Élection de domicile**

Pour l'établissement et la réalisation de la présente convention, les parties font élection de domicile à leur siège respectif désigné en tête du présent contrat.

### **Article 12. Clause attributive de compétences**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bruxelles, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc ...).



Fait le XX/XX/2022 à Bruxelles, en XXX exemplaires, chaque partie déclarant avoir reçu le sien.

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Pour l'opérateur culturel porteur</b><br/>Nom du Responsable et signature</p>                   | <p><b>Pour l'établissement partenaire</b><br/>Nom de son Représentant et signature</p>                         |
| <p><b>Pour l'établissement partenaire (si plusieurs)</b><br/>Nom de son Représentant et signature</p> | <p><b>Pour Lac – La Concertation Action Culturelle<br/>Bruxelloise</b><br/>Nom du Responsable et signature</p> |

|  |
|--|
|  |
|--|

**ANNEXE 1 (convention) - FICHE DE PROJET PECA BRUXELLES 2022**

|  |  |
|--|--|
| Réseau d'enseignement :<br>Ecole(s)– fase(s) :<br>Adresse(s) :                       |  |
| Classe(s) :  |  |
| Nombre d'élèves :  |  |
| Enseignant(e)(s) contact :   |  |
| Opérateur culturel porteur :   |  |
| Partenaire(s) intervenant(s) :   |  |
| Période impliquée :<br>- Dates :<br>- Nombre de séances<br>(nombre d'heures) :       |  |
| Dates de début et de fin du projet :   |  |
| Type(s) d'activité(s) :  |  |
| Contenus culturels et artistiques :  |  |
| Disciplines impliquées :   |  |
| Déroulé de(s) l'ateliers :   |  |
| Matériel requis (mentionnant « fourni par ») :                                       |  |
| Lieu(x) du projet :  |  |
| <b>Budget total :</b>  |  |
| - Frais d'achat de spectacle   |  |
| - Entrées de spectacles<br>(théâtre)   |  |
| - Entrées de lieu culturel<br>(musée ou autre)                                       |  |
| - Frais d'animation dans l'école<br>(forfait fixé à 50€/h)                           |  |
| - Frais d'animation à l'extérieur<br>(forfait fixé à 50€/h)                          |  |
| - Frais de matériel d'animation  |  |
| - Frais d'impressions et de<br>photocopies   |  |
| - Frais de petit matériel divers<br>(papier, matériel bureau, etc.)                  |  |
| - Frais de déplacement des<br>artistes dans Bruxelles                                |  |
| - Frais de déplacement des<br>artistes hors de Bruxelles                             |  |
| - Frais de déplacement de<br>élèves en transports en<br>commun                       |  |
| - Frais de déplacement des<br>élèves en car privé                                    |  |
| - Rémunération de temps de<br>réunion préparatoire et<br>d'évaluation pour l'artiste |  |

|   |  |
|---|--|
| intervenant, dit PARTENAIRE dans la convention, (max 2 heures à min 50€/h)                  |  |
| Date limite de remise des pièces justificatives (30 jours après la fin du projet)           |  |
| Dates des réunions de préparation et d'évaluation (forfait fixe de max 2heures à min 50€/h) |  |

## **ANNEXE 2 - Liste exhaustive des frais éligibles aux projets PECA BRUXELLES 2022**

Sont éligibles, les frais liés à la rémunération de prestations littéraires, artistiques, de médiation culturelle, d'animations culturelles, ou les frais liés au développement de ces projets, mis en place dans le cadre du PECA. C'est-à-dire :

- Frais d'achat de spectacle
- Entrées de spectacles (théâtre)
- Entrées de lieu culturel (musée ou autre)
- Frais d'animation dans l'école (forfait fixé à 50€/h TTC)
- Frais d'animation à l'extérieur (forfait fixé à 50€/h TTC)
- Frais de matériel d'animation
- Frais d'impression et de photocopie
- Frais de petit matériel divers (papier, matériel bureau, etc.)
- Frais de déplacement des artistes dans Bruxelles
- Frais de déplacement des artistes hors de Bruxelles
- Frais de déplacement de élèves en transport en commun
- Frais de déplacement des élèves en car privé
- Rémunération de temps de réunion préparatoire et d'évaluation pour l'artiste intervenant, dit PARTENAIRE dans la convention, (max 2 heures à 50€/h TTC)

Annexe 4 : la grille d'analyse/rapport d'évaluation

BILAN DE PROJET – PECA Bruxelles 22-23

Nom du projet :

.....

Dates du projet : du --/--/2023 au --/--/2023

Binôme :

- Porteur (structure et personne en charge) :

.....

.....

- Expert/Débutant (structures et personne en charge) :

.....

.....

...

Ecole(s) du projet (nom de l'école - classe – nombre d'élèves)

:.....

.....

.....

Quels étaient **les objectifs** de l'accompagnement (besoins du porteur – intentions de l'expert) ? Comment ont-ils été atteints? Quels en ont été **les freins** ?

|  |
|--|
|  |
|--|

Description **de l'accompagnement** (en quoi a consisté l'accompagnement par l'expert) :

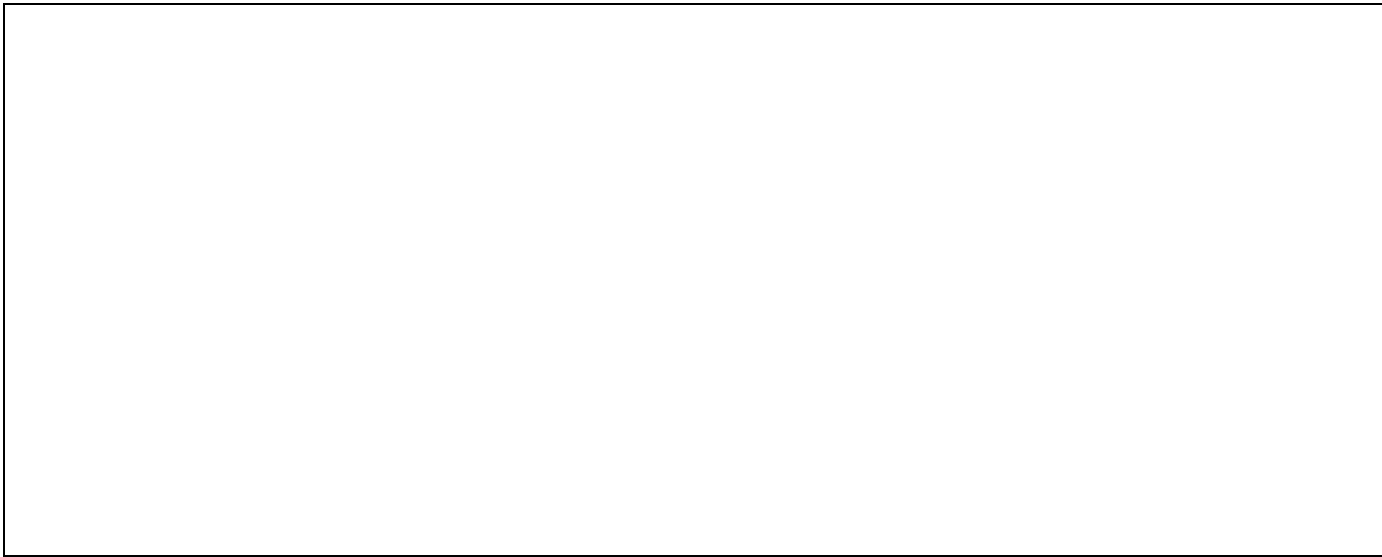
L'expert est-il venu assister **aux séances** du projet ? Si oui, préciser lesquelles. Si non, préciser les raisons :

Ce que l'accompagnement par l'expert a **apporté au porteur** :

Ce que l'accompagnement a **apporté à l'expert** :

Cet accompagnement a-t-il enclenché une future collaboration entre les deux structures ? Si oui préciser :

Autre(s) **remarque(s)** sur le projet (déroulement, impact, réussite, surprise, challenge, etc.) :

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the user to write their remarks on the project. The box is currently blank.

Annexe 5 : tableau récapitulatif des activités PECA BXL 2022-2023

Annexe 6 : le rapport financier 2022-2023